Le marquage et l'enregistrement des biens

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Marquage versus enregistrement	5
3.	Carte d'enregistrement	6
4.	Save your numbers	8
5.	Save your pictures	10
6.	Gravure	12
7.	Stylo UV	15
8.	SDNA	17
9.	Smartwater	23
10.	RFID	27
11.	Etiquette antivol	31
12.	Permanentmark	32
13.	Beltag	34
14.	Back To Owner	38
15.	Datatag	40
16.	Invex Track	42
17.	Spylamp	44
18.	Numéro IMEI	46
19.	La plaquette de clés	48
20.	Application Stop Heling	50
21.	L'éventail de bijoux	52
22.	Conclusion	54

Nous remercions particulièrement les membres du comité de lecture, composé de conseillers en prévention vol qui ont l'intérêt nécessaire et l'expertise en la matière. Les membres ont fourni, par leur participation active, une contribution essentielle à la réalisation de ce rapport. Les membres du comité de lecture sont :

Emmanuel Alvarez, ZP Orneau-Mehaigne
Nathanaël Callewaert, Tournai
Livinus Collier, ZP Brakel
Ephrem Colonval, ZP Hermeton et Heure
Marleen Coppens, ZP Montgomery
Geert Dhooge, ZP Gand
Christian Faria De Sousa, ZP Mira
Bruno Gathem, ZPKomen-Waasten
Yves Hougardy, ZP Orneau-Mehaigne
Kurt Lamerant, ZP Midow
Kris Lippens, Louvain
Didier Magis, ZP Vesdre
Patrick Malfliet, ZP Termonde
Fabrice Mathieu, ZP La Louvière
Manuel Mugica Gonzales, ZP Gand
Pascal Pintsch, ZP Semois et Lesse
Carine Steennot, ZP Bruxelles-Ouest
Maarten Thiry, Malines
Etienne Vandercam, ZP La Mazerine
Loesje Van Damme, Province du Brabant flamand
Gerry Van Gheem, ZP Termonde
Yves Vergauwen, ZP Sint-Niklaas
Ingrid Vleugels, ZP Louvain
Sophie Wattiez, Boussu

Rédaction
Direction Sécurité locale intégrale, SPF Intérieur
Julie Carlier (stagiaire)
Melissa Devisch
Cathy Grimmeau

Coordination
Direction générale Sécurité et Prévention, SPF Intérieur
Willekens Philip

Mars 2013

1. Introduction

Après un vol, il s'avère très souvent que la victime ne peut pas donner une description précise de ce qui a été volé. Cependant, il n'est pas évident pour la police de rechercher des objets pour lesquels elle dispose de peu d'informations. Conséquence : les biens ne sont pas retrouvés ou s'ils sont retrouvés, ils ne peuvent pas être restitués à leur propriétaire légitime parce qu'il manque une corrélation entre cet objet et le propriétaire. Nous pouvons éviter ce scénario si nous disposons d'une description efficace (au moyen du formulaire d'enregistrement) ou si l'objet a été doté d'un marquage par le propriétaire.

Ce rapport permet de vous familiariser avec les différentes méthodes pour marquer et enregistrer les objets qui sont utilisés en Belgique et à l'étranger. Cet inventaire n'est pas exhaustif, mais a été réalisé sur la base de l'information collectée au moyen de présentations de produits d'information des partenaires et de recherches personnelles par le biais de différents canaux. De nombreuses informations sur le fonctionnement et les avantages de produits spécifiques proviennent du producteur lui-même. Lors de la journée de réflexion sur le marquage et l'enregistrement des produits, organisée par SLIV le 18 septembre 2012, certaines méthodes ont déjà pu être nuancées à l'aide de l'expertise et de l'expérience des conseillers en prévention vol présents.

Nous vous invitons à faire preuve d'esprit critique quand vous présentez une ou plusieurs techniques aux citoyens intéressés. Comme vous pourrez le remarquer, chaque méthode présente ses avantages et inconvénients. Une méthode peut être plus adaptée pour un objet qu'une autre. Nous avons tenté de dresser un rapport le plus objectif possible car nous ne pouvons pas, en qualité de service public fédéral adopter un point de vue qui avantage ou désavantage une entreprise. Ce rapport est uniquement destiné à vous, conseiller en prévention vol, pour vous soutenir lors de l'exercice de votre fonction.

2. Marquage versus enregistrement

Bien que le marquage et l'enregistrement des produits soient souvent liés, il existe quand même une différence entre les deux concepts. C'est pourquoi nous nous penchons un instant sur ces différences. Certaines méthodes enregistrent uniquement les objets, d'autres marquent uniquement les objets et certaines combinent les deux.

Le *marquage des biens* offre la possibilité de rendre un objet unique. Par le marquage, l'objet se distingue des autres objets similaires, ce qui explique qu'il peut être décrit de manière plus détaillée. Cette meilleure description facilite l'identification de l'objet volé et une corrélation est établie avec le propriétaire. Le marquage des biens ne permet donc pas de retrouver plus rapidement les biens, mais de les identifier plus rapidement et donc de les restituer à leur propriétaire légitime. En outre, le marquage complique la revente, à fortiori quand le voleur est au courant du marquage car il est visible ou parce que des autocollants, des panneaux ou autres méthodes préviennent et dissuadent de voler l'objet marqué. De cette manière, faire savoir qu'une technique de marquage a été utilisée peut produire un effet dissuasif sur le voleur. Le marquage peut être réalisé de différentes manières du plus simple au plus complexe. Une méthode très simple est d'utiliser une encre indélébile pour apposer un marquage. Mais ce n'est pas toujours la méthode la plus adaptée et elle n'est pas toujours possible. Ainsi, il n'est pas esthétique d'écrire, avec un crayon, un nom sur une œuvre d'art ou de coller un autocollant sur un bijou. Une identification invisible ou un petit marquage sont plus opportuns dans ces cas.

L'enregistrement des biens permet de disposer d'une bonne description et éventuellement de photos qui peuvent aider lors de l'identification des objets. Cet enregistrement n'est pas visible sur l'objet ce qui ne dissuade pas les voleurs potentiels et ne complique donc pas la revente. Par contre, ce sera le cas lorsqu'un objet est équipé d'un marquage visible.

Le marquage et l'enregistrement des biens ont non seulement comme avantage que la victime d'un vol peut rapidement et facilement fournir une description claire des objets à la police. Cela permet également à la police de savoir ce qu'elle recherche et cela accroît les chances d'identification du propriétaire, ce qui a pour conséquence que la victime peut récupérer plus rapidement les objets volés. De plus, le marquage sur un objet rend la revente difficile car il est moins intéressant en raison de ce marquage unique et cela accroît les chances d'appréhender les voleurs .

3. Carte d'enregistrement

3.1 Quoi ?

Une carte d'enregistrement vous permet de noter les informations concernant les objets précieux (ordinateur portable, GSM, TV, …) que vous avez marqués. A cet égard, on peut y noter des caractéristiques spécifiques de l'objet comme une coloration, une égratignure ou une autre particularité. En cas de vol, on peut établir clairement de quels objets il s'agit et comment la police peut reconnaître les objets. Cela accroît les chances de les retrouver. Des photos de ces objets de valeur peuvent également être ajoutées à la carte d'enregistrement.

3.2 Fonctionnement du système

Ce système émane de la police locale et est utilisé tant en Belgique qu'aux Pays-Bas. En Belgique, c'est le numéro de registre national qui est généralement marqué. S'il ne s'agit pas d'objets personnels, mais de la propriété d'une entreprise, on peut noter le numéro de TVA ou un nom. Ce numéro est inséré entre les lettres P (Prévention) et C (Criminalité). En notant ces lettres au début et à la fin, on évite qu'un voleur change le numéro. Aux Pays-Bas, le marquage se compose du code postal et du numéro de maison.

3.3 Exemple

REGISTRATIEKAART

Voorwerp	Merkteken	Merk	Type	Seriennr.	Identificatienr	Specifieke kenmerken
TV	*P2278009346738C*	*Philips*	*EL5347*	*AG87349*	*2874635*	*Kras op linker zijkant*
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					
	P C					

3.4 Avantages

- Il facilite la détection, parce que la police peut donner les détails nécessaires ;
- Il est plus facile de prouver le vol ;
- La victime se voit restituer plus facilement son bien ;
- L'objet volé qui a été marqué est plus difficile à revendre.

3.5 Inconvénient

La carte d'enregistrement a pour inconvénient de ne pas être visible. Le cambrioleur ne voit pas si les biens ont été enregistrés sur une carte d'enregistrement.

3.6 Projets en Belgique

De nombreuses zones de police belge recommandent de marquer les biens et de dresser l'inventaire des biens marqués sur une carte d'enregistrement.

Source

Lokale Politie Lowazone. (z.d.) *Registratiekaart*. Consultée le 12 mars 2012, sur http://www.lokalepolitie.be/sites/5422/images/stories/pdf/registratiekaart.pdf.

4. Save your numbers

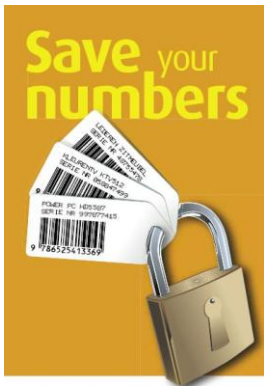

4.1 Quoi ?

En Belgique, environ 90% des biens volés et retrouvés par la police ne seraient pas restitués à leur propriétaire légitime. D'où l'importance de conserver les numéros de série de vos biens de valeur, car ils permettent précisément l'identification et la restitution.

Pour enregistrer les objets de valeur, il est possible de dresser un inventaire de tous les objets, qui reprend le numéro de série, la marque et le type d'objet. Tous les objets de valeur ne portent pas un numéro de série. Le cas échéant, il est nécessaire de prendre plusieurs bonnes photos de vos biens et de les joindre à votre inventaire.

Conseil : lors de l'achat de nouveaux objets de valeur avec un numéro de série, numéro IMEI, il est intéressant de faire mentionner ce numéro sur la facture d'achat, notamment pour les appareils photos, pc, Gsm.

Pour cette action, la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur met un formulaire à votre disposition. Vous pouvez le consulter sur le site Internet : www.besafe.be.

4.2 Objectif

L'objectif de ce formulaire d'enregistrement consiste à encourager tous les citoyens à enregistrer leurs objets de valeur sur ce formulaire afin de disposer d'une bonne description des biens.

4.3 Exemple

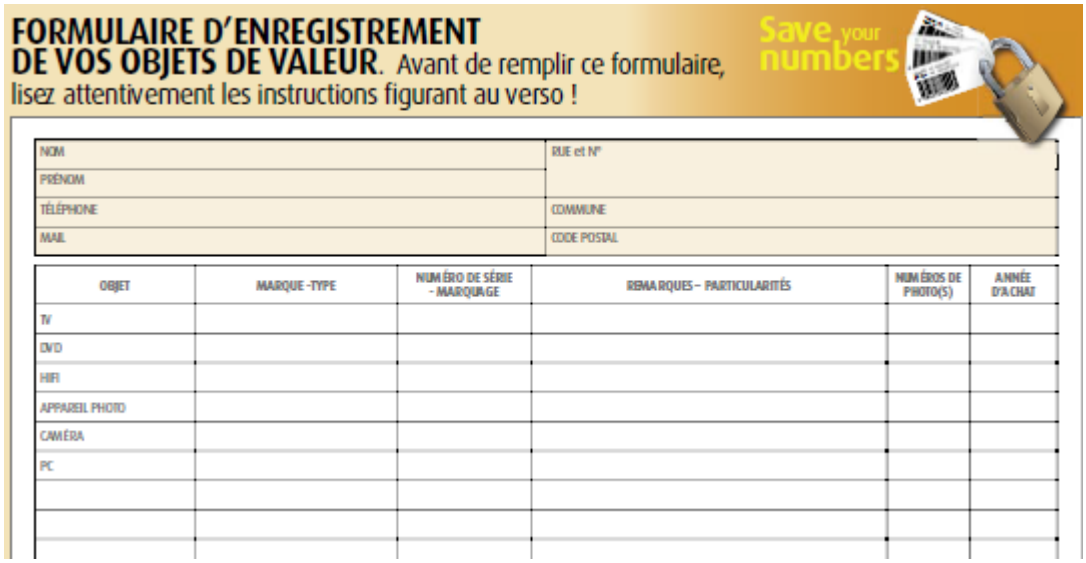

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOS OBJETS DE VALEUR. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions figurant au verso !

Save your numbers

NOM	RUE et N°
PRÉNOM	
TÉLÉPHONE	COMMUNE
MAIL	CODE POSTAL

OBJET	MARQUE -TYPE	NUMÉRO DE SÉRIE - MARQUAGE	REMARQUES – PARTICULARITÉS	NUMÉROS DE PHOTO(S)	ANNÉE D'ACHAT
TV					
DVD					
HIFI					
APPAREIL PHOTO					
CAMÉRA					
PC					

4.4 Avantages

- Le numéro de série unique du bien facilite son identification si, après un vol, la police le retrouve ;
- En dressant l'inventaire de leurs biens, les citoyens disposent d'informations plus détaillées sur l'objet volé lorsqu'ils font une déclaration de vol à la police ;
- Cela accroît les chances que les biens volés puissent être restitués à leurs propriétaires légitimes.

4.5 Inconvénient

Ce formulaire d'enregistrement n'est pas visible pour les cambrioleurs, ce qui explique que les voleurs potentiels ne sont pas dissuadés et les biens peuvent à nouveau être revendus sans problème.

4.6 Projets en Belgique

Toutes les zones de police recommandent de dresser l'inventaire des biens sur une carte d'enregistrement. Il n'existe toutefois pas d'aperçu du nombre de personnes qui procèdent effectivement de la sorte.

Sources

SPF Intérieur – Direction générale Sécurité et Prévention (2012). *Save your numbers, formulaire d'enregistrement des biens de valeur*. Rapport (document PDF). Consulté le 27 février 2012, sur http://www.ibz.be/download/VPSP/Save_your_Numbers-FR.pdf

5. Save your pictures

5.1 Quoi ?

En collaboration avec les différents magasins d'électroménagers et le secteur des œuvres d'art et antiquités, la Direction Sécurité locale intégrale avait mis sur pied, par le passé, une vaste action de sensibilisation visant les objets d'art, antiquités et bijoux, ces objets qu'il est difficile de marquer de manière visible et ineffaçable. De nombreux objets ne comportent pas non plus de numéro de série. Pour ces biens, il est nécessaire de dresser un inventaire et de prendre de bonnes photos. Ces photos peuvent alors être jointes à l'inventaire et ainsi conservées.

Les règles dont vous devez tenir compte pour prendre de bonnes photos :

- Prenez toujours des photos en couleur, au moins une photo par objet et plusieurs photos lorsque l'objet a une apparence différente selon l'angle de vue ;
- Prenez des photos sous différents angles ;
- Prenez un gros plan des particularités qui peuvent être utiles au moment de l'identification. Exemple : modifications propres, rayures, décoloration, dégâts, etc. ;
- Prenez les photos à la lumière du jour et sans arrière-plan réfléchissant ;
- Posez une règle à côté de l'objet pour que sa taille puisse être déterminée sur la photo.

5.2 Objectif

L'objectif de 'Save your pictures' est de :

- Disposer d'une bonne description des objets.
- Permettre une identification irréfutable du propriétaire en cas d'objets volés qui ont été retrouvés.

5.3 Avantages

- Par l'établissement d'inventaire, les citoyens disposent d'informations détaillées concernant les objets volés quand ils font une déclaration à la police ;
- Cela accroît les chances que les biens volés puissent être restitués aux propriétaires légitimes.

5.4 Inconvénient

Ce formulaire d'enregistrement n'est pas visible pour les cambrioleurs, ce qui explique que les voleurs potentiels ne sont pas dissuadés et les biens peuvent à nouveau être revendus sans problème.

5.5 Exemple

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT POUR OBJETS D'ART, ANTIQUITES ET BIJOUX

Save your pictures

POLICE

NUMÉRO DE DOSSIER
SERVICE DE POLICE
N° ZONE DE POLICE
TÉLÉPHONE

PROPRIETAIRE LA PERSONNE QUI DÉTIENT LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'OBJET

NOM & PRÉNOM	
DATE DES FAITS	
RUE	N°
COMMUNE	POSTCODE
TÉL	MAIL

OBJET

DESCRIPTION		TITRE		
AUTEUR/CRÉATEUR		OBJET		
LARGEUR OU Ø	PROFONDEUR (CM)	HAUTEUR (CM)	POIDS	DATATION

Toutes les inscriptions lisibles apposées sur l'objet (artiste*, signature, atelier, fondeur, numéro, date, inscription, poinçon, marque, ..), **autres particularités, commentaire, remarques** (époque, style, ...):

(*) Si l'artiste est connu, le mentionner, même s'il n'a pas signé son œuvre.

Matériel utilisé pour la fabrication de l'objet:

Remarques particulières particulières (détérioration, défauts, vices, restaurations, marques personnelles ou industrielles et leur localisation), **autres particularités, commentaires, remarques:**

Nom de la compagnie d'assurances ou du courtier + tél.:

N'oubliez pas, après avoir déposé plainte:
- D'ajouter une ou plusieurs photos en couleur, qui permettent de voir tous les côtés de l'objet!
- De compléter les deux cadres supérieurs du formulaire.

Cela nous permettra d'insérer les objets dans notre banque de données.

SPP Police IBZ .be

5.6 Projets en Belgique

Toutes les zones de police recommandent de conserver les photos et d'enregistrer les biens sur ce formulaire pour qu'ils puissent, en cas de vol, être plus facilement restitués à leur propriétaire légitime. Il n'existe toutefois pas d'aperçu du nombre de personnes qui procèdent effectivement de la sorte.

Sources

SPF Intérieur – Direction générale Sécurité et Prévention (2012). *Save your pictures : formulaire d'enregistrement des objets d'art, antiquités et bijoux*. Rapport (document PDF). Consulté le 27 février 2012, sur http://www.ibz.be/download/pub/Save_your_pictures-FR.pdf

6. Gravure

6.1 Quoi ?

Lors de la gravure d'un objet, un numéro, un mot ou une image sont gravés sur un objet.

La gravure dans le cadre du marquage et de l'enregistrement des biens sert principalement à munir les vélos d'un numéro unique dans le but, d'une part, d'identifier le propriétaire du vélo et, d'autre part, de dissuader les voleurs potentiels. Dans le cas des vélos, la gravure s'effectue généralement sur le cadre du deux-roues. Cependant, d'autres objets peuvent être gravés de la sorte.

La gravure est, par définition, ineffaçable. En Belgique, on grave normalement le numéro de registre national. Les entreprises et les organisations peuvent utiliser le numéro de TVA pour leur matériel.

Il importe à cet égard de veiller à ce que le marquage soit bien visible et ineffaçable, le but étant de dissuader les voleurs et d'empêcher une revente des biens.

La gravure est généralement effectuée par le service de prévention de la zone de police ou de la ville/commune.

6.2 Fonctionnement du système

La gravure peut notamment se faire à l'aide d'un stylo graveur. Ce stylo est muni d'une pointe en fer résistante qui permet de marquer quasi tous les objets solides. Il est également possible de graver au moyen d'un appareil de gravure.

La gravure peut être accentuée davantage par un autocollant. De plus, le SPF Intérieur met à disposition la brochure *'Un vélo avec cadenas : pas de tracas'*, dans laquelle se trouve le *pass-vélo* qui permet de faire une bonne description du vélo et de noter le numéro de gravure.

6.3 Objectif

La gravure sert à munir un objet d'un numéro unique qui permet d'en identifier le propriétaire.

6.4 Avantages

- La gravure s'efface difficilement.
- La gravure est visible (et peut être soulignée avec un autocollant).
- A l'aide du numéro d'identification gravé, les objets retrouvés peuvent être restitués plus rapidement à leur propriétaire.
- Les objets gravés sont moins intéressants pour les voleurs. La revente d'objets est en effet plus difficile parce que la gravure permet de reconnaître l'objet plus rapidement.
- La gravure sur la base du numéro de registre national permet à la police, en cas de vol, de signaler également l'objet dans la BNG.
- Sur la base du numéro de registre national, chaque service de police peut retrouver l'identité de la personne.

6.5 Inconvénients

- La gravure n'est pas possible sur tous les objets. Tous les vélos par exemple ne peuvent pas être gravés. La raison ? Le cadre du vélo : sa forme plus ovale empêche de fixer correctement l'appareil, ce qui peut nuire à la qualité de la gravure. En outre, la matière qui compose le cadre ne permet pas toujours de le graver.
- L'objet peut être endommagé par la gravure.
- La revente à des tiers est plus difficile étant donné que l'objet est généralement gravé au moyen du numéro de registre national. (Dans ce cas, une déclaration précisant que le vélo a été revendu avec ce numéro de registre national spécifique peut être établie. Le nouveau propriétaire peut éventuellement faire graver son numéro de registre national sur le vélo. Ces caractéristiques peuvent être notées sur le pass-vélo.)

6.6 Vélos trouvés

Chaque année, les services de police et les communes récupèrent des milliers de vélos laissés à l'abandon. Seuls quelques-uns d'entre eux peuvent être immédiatement restitués au propriétaire parce qu'on retrouve sur ceux-ci le numéro de registre national du propriétaire. Il existe un site web sur lequel de nombreuses communes peuvent faire connaître leurs actions de gravure : le site web www.gevondenfietsen.be / www.velostetrouves.be. Afin de veiller à ce que ces vélos 'non marqués' puissent être restitués eux aussi à leur propriétaire, un deuxième volet sur le site Internet a été mis au point et permet, sur la base de quelques critères, de chercher un vélo dans une liste de vélos retrouvés.

Le vélo est souvent retrouvé dans le quartier où son propriétaire l'a perdu. D'où la subdivision géographique du site Internet en fonction des différentes provinces flamandes et de la Région de Bruxelles-Capitale et qui invite à compléter la commune où le vélo a été perdu. En outre, le site Internet permet de visionner plusieurs photos de tous les vélos retrouvés, en fonction de la description et classées selon leur distance par rapport à la commune qui a été indiquée.

Il est important de savoir qu'une fois un vélo retrouvé, vous n'avez que six mois pour le réclamer. Les vélos qui, passé ce délai de six mois, n'ont pas été reconnus et restitués, deviennent automatiquement la propriété de la commune.

6.7 Projets en Belgique

La plupart des zones de police organisent différentes actions de gravure de vélos. Il n'existe toutefois pas d'aperçu global du nombre de vélos gravés dans notre pays, même si des chiffres sont parfois disponibles au niveau local.

Sources

Criminaliteitspreventie Lier. (2012). *Fietsgraveren*. Consulté le 5 mars 2012, sur http://www.lier.be/E_loket/Digitale_balie/Veiligheid_en_verkeer/Fietsgraveren

Devisch, M. (2011). *Nota voortgangsreportage project RFID*. Note (non publiée), SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Direction Sécurité locale intégrale (2011). *Strategische nota project RFID*. Note (non publiée), SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Province d'Anvers, Limbourg, Brabant flamand & Flandre occidentale (2011). *Gevonden fietsen*. Consulté le 5 mars 2012, sur http://www.gevondenfietsen.be/wvla/gevonden-fietsen-west-vlaanderen

Secrétariat permanent à la Politique de Prévention (s.d.). *Markeren en registreren van fietsen: een overzicht*. Article (non publié), SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

7. Stylo UV

7.1 Quoi ?

On peut munir des biens de valeur d'un marquage invisible, qui peut uniquement être distingué par une lumière ultraviolette au moyen d'un stylo UV. Ce système permet à la police d'identifier les biens volés et de les restituer le plus rapidement possible à leur propriétaire.

7.2 Fonctionnement du système

A l'aide d'une encre invisible, les biens sont marqués avec le numéro de registre national. Ce numéro peut être inséré entre les lettres p (prévention) et c (criminalité). En plaçant une lampe UV sur le bien, le marquage devient visible.

7.3 Avantages

- La police est en mesure d'identifier les biens volés, de les retrouver et de les restituer à leur propriétaire légitime.
- Cette méthode de marquage permet d'éviter tout endommagement de l'objet.

7.4 Inconvénients

- Le marquage est invisible, ce qui entraîne une diminution de l'effet dissuasif pour les voleurs dans la mesure où ils peuvent s'emparer de l'objet sans savoir qu'il est marqué.
- Le recours à ce système est uniquement possible si l'espace pour écrire est suffisant. En cas de bijoux ou autres objets de petite taille, ce système est quasi impossible.
- Le voleur peut lui-même utiliser un stylo UV pour marquer les objets ;
- Le voleur peut rayer le marquage UV existant et le rendre illisible.
- La fluorescence ne reste pas longtemps visible car elle s'atténue à la lumière du jour. D'où la nécessité de refaire le marquage chaque année, voire tous les deux ans.
- On doit disposer d'une lampe UV pour lire le marquage.
- Si cette technique est utilisée à l'échelon local, il y a peu de chances que l'objet puisse être restitué à son propriétaire s'il est trouvé dans une zone qui ne contrôle pas le marquage UV.

7.5 Projets en Belgique

Fin 2011, une campagne 'Objets marqués, objets restitués' a été lancée en Belgique. Cette campagne a été mise au point à l'initiative du gouverneur de la province du Hainaut.

Objectif : une meilleure traçabilité des biens de valeur des habitants.

Des stylos UV sont ainsi mis à disposition et des dépliants sont distribués. Ces derniers expliquent comment utiliser les stylos UV et contiennent un formulaire d'enregistrement des biens marqués.

Les objets sont marqués du numéro national du propriétaire. Le kit est mis à disposition totalement gratuitement. Chaque zone de police de la province a reçu un minimum de 100 kits à distribuer.

Le succès de ce kit repose sur la sensibilisation du personnel de la police, mais également sur une bonne explication donnée aux citoyens.

Sources

Durieux, C. (2011). *Objets marqués, objets restitués*. Brochure, province du Hainaut, Hainaut.

Politiezone Mira. (2012). *Merken en registreren*. Consulté le 24 février, sur http://www.pzmira.be/index.php?id=58

Smartwater. (2012). *Waarom kan ik niet gewoon een uv-pen gebruiken?* Consulté le 24 février, sur http://www.smartwater-nl.com/faq-veelgestelde-vragen/31-wat-is-smartwater/33-waarom-kan-ik-niet-gewoon-een-uv-pen-gebruiken.html

8. SDNA

8.1 Quoi ?

SelectaDNA a été introduit en 2004 sur le marché anglais par SelectaMark Security Systems Plc. C'était la première société à utiliser l'ADN comme marqueur chimique. SelectaMark est parvenue à combiner l'ADN à des microdots qui permettent de rendre visible le code unique sans effectuer d'étude en laboratoire.

La technique consiste à marquer les biens au moyen d'une encre ADN qui contient un code unique enregistré dans une banque de données à laquelle seuls le propriétaire des biens et la police ont accès. Ce code étant relié à l'identité du propriétaire dans la banque de données, tous les objets précieux (bijoux, téléviseurs, installations sonores, biens, ordinateurs, PC portables, caméras, objets d'art, documents de valeur, …) qui sont munis de ce code peuvent être mis en lien avec lui. Dans la mesure où les biens sont marqués d'un code unique, ils peuvent facilement conduire à leur propriétaire légitime, ce qui augmente les probabilités de les retrouver en cas de vol. Par ailleurs, on veut dissuader les voleurs d'emporter des objets marqués grâce à la communication autour de ce produit.

8.2 De quoi se compose le SDNA ?

Le marquage SDNA se compose d'un morceau d'ADN synthétique, muni d'un code unique inséré dans une base de données sécurisée. La police peut vérifier dans cette base de données qui est le propriétaire légitime d'un produit marqué.

En outre, le marquage SDNA contient des milliers de microdots, à savoir de minuscules disques de plastique sur lesquels un code unique a été apposé par laser. Le code est visible à l'aide d'un microscope. La police dispose ainsi d'une seconde possibilité de retrouver le propriétaire légitime d'un produit.

Les traces d'ADN peuvent être retirées si on prend le temps, mais ce n'est pas l'objectif du voleur. De plus, le voleur doit être équipé d'une lampe UV s'il veut pouvoir détecter où se trouve le marquage.

La durée de vie du marquage est de 9 ans pour les objets d'intérieur.

8.3 Fonctionnement du système

Il s'agit d'un liquide collant à apposer sur les biens afin de les protéger contre le vol. Pour rendre le marquage visible, on insère dans le liquide une composante qui s'illumine lorsqu'elle est placée sous une lampe UV. Dès que le matériel est éclairé par la lampe UV, il devient bleu vif et on peut lire le code à l'aide d'un microscope.

Chaque kit de SDNA comprend un code alphanumérique qu'il suffit de relier à un propriétaire dans la banque de données de SDNA.

8.4 Garantie 'Un cambriolage malgré tout ? Vous serez remboursé !'

La firme 'SDNA Forensic Marking' rembourse la totalité du montant d'achat du kit SDNA si ses biens ont été marqués au moyen de cette technique et qu'on est malgré tout victime d'un cambriolage.

Pour l'instant, 4 remboursements ont eu lieu pour 40 000 kits vendus à travers le monde.

8.5 Communication

Il est essentiel de souligner que le SDNA doit en réalité son succès à une bonne communication. Dans le cadre de la prévention, une bonne stratégie de communication est donc indispensable.

La publicité locale relative au projet renforce l'action préventive des produits. D'où l'importance pour les utilisateurs de signaler qu'ils ont recours au SDNA. Ils peuvent le faire au moyen d'autocollants sur les fenêtres et de panneaux d'avertissement dans le quartier. De même, il peut être intéressant de désigner un collaborateur en communication pour réaliser par exemple des dépliants, un élément important pour informer l'ensemble des intéressés.

Grâce à une bonne communication, les auteurs sont au courant du risque accru qu'ils courent. Plus on marque d'objets, plus le risque sera important pour le voleur. Vos objets seront ainsi bien moins attrayants et intéressants pour les voleurs.

8.6 Coût

Les citoyens peuvent acheter un kit SDNA via le site web du produit. Un kit revient selon le site web à 89,25€, ce qui permet de marquer environ 50 objets. Un kit comprend également un mode d'emploi, une étiquette pour la porte/fenêtre de l'habitation et une petite lampe UV pour vérifier le marquage réalisé.

Si la commune dégage des subsides pour s'inscrire dans ce projet, le coût du kit peut être réduit.

L'inscription dans la base de données est gratuite pendant les 3 premières années. Passé ce délai, SDNA demande une contribution de 7,5€ par an pour pouvoir modifier un objet ou ajouter des commentaires. Il est à noter que même si le citoyen ne paye plus l'accès à la base de données, la police peut encore retrouver les dernières données enregistrées sur le propriétaire.

8.7 Avantages

- Il agit préventivement parce qu'il peut dissuader les voleurs potentiels d'emporter les biens marqués ;
- Les probabilités d'attraper les cambrioleurs sont plus importantes dans la mesure où le code ADN unique permet d'établir un lien entre les auteurs et un délit en particulier ;
- Les objets retrouvés sont plus facilement restitués à leur propriétaire légitime ;
- Il suffit de marquer une petite superficie pour profiter du fonctionnement, ce qui explique que les petits objets comme les bijoux peuvent être marqués de manière discrète ;
- Les microdots résistent aux influences de l'extérieur, comme la lumière du jour, le feu et l'humidité ;
- La technique est simple et facile d'utilisation ;
- La banque de données est, à l'issue de l'abonnement, encore accessible à la police de sorte qu'elle puisse restituer un objet trouvé au propriétaire légitime.

8.8 Inconvénients

- Son coût. Dans la plupart des cas, le consommateur, à savoir le simple citoyen, doit payer pour cette application. La police doit également investir dans les microscopes et les lampes UV si elle souhaite rechercher activement les traces de SDNA sur les objets ;
- Le SDNA émane d'une firme privée. En cas de faillite, les problèmes risquent d'être nombreux. La banque de données contient des données personnelles de citoyens. Le respect de la vie privée doit être bien garanti dans ce cadre;

- Le SDNA est invisible. Les cambrioleurs ne seront donc pas dissuadés d'emporter l'objet à moins qu'ils soient au courant du marquage. D'où la nécessité de communiquer concernant ce projet, notamment à l'aide d'autocollants et de panneaux d'avertissement ;
- Nous ne savons pas encore quel est l'effet du SDNA à long terme ;
- Selon certains, cette technique produit exclusivement un effet dissuasif sur les acteurs locaux et a peu d'influence sur les bandes d'auteurs itinérants ;
- Pour lire le code, il faut un microscope et une lampe UV ;
- Avec la patience nécessaire, le SDNA pourrait être enlevé, son enlèvement peut également détériorer l'objet ;
- La durée de vie du marquage est limitée.

8.9 Projets sur le SDNA

Les produits de SDNA peuvent être utilisés dans le cadre de projets pour sécuriser les zones résidentielles et renforcer le sentiment de sécurité des victimes de délits patrimoniaux dans la commune. A cet égard, les communes peuvent financer le SDNA dans les quartiers qui enregistrent de nombreuses nuisances suite à des cambriolages.

Des projets menés notamment aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique ont, selon l'entreprise SDNA déjà montré que l'utilisation fréquente de lampes UV dans le cadre des recherches peut déjà à elle seule réduire les risques de délits patrimoniaux. L'installation de panneaux qui signalent l'utilisation de SDNA a également un impact préventif.

Plusieurs zones de police en Belgique sont depuis lors impliquées tant activement que passivement dans l'utilisation de la technique SDNA. Souvent en collaboration avec des communes et autres partenaires, ces zones de police ont lancé des projets dans le but de réduire le nombre de délits patrimoniaux. Pour ce faire, elles informent les policiers qui travaillent au niveau local et leur fournissent les moyens et protocoles nécessaires pour visualiser et analyser le SDNA. Termonde était la première commune en Belgique à utiliser le SDNA. La province d'Anvers, Malines, la ZP Voorkempen, ont ensuite suivi.

Termonde

Termonde s'est assuré une primeur belge car elle est la première ville belge à avoir utilisé le SDNA. Sur base d'une analyse des statistiques policières, elle a délimité un quartier qui enregistrait le nombre le plus élevé de cambriolages. Le premier projet, qui a été mis en place dans le quartier de Sint-Gilis, a été lancé en octobre 2010 et a duré six mois. Peu de temps après, un second quartier a été soutenu, celui du centre de Termonde.

A Termonde, le citoyen pouvait acheter un kit SDNA par le biais du site web ou du service de prévention de la police. En outre, les collaborateurs de la police et de la ville ont été de porte en porte pour présenter les kits. Plus de la moitié des habitations ont été entre-temps équipées d'un kit SDNA.

Par une intervention de la ville, les habitants pouvaient acheter un kit pour 10€. La ville a prévu 50.000 euros par an pour soutenir le projet.

Il ressort des résultats qu'à ce jour, environ 50% des habitants du quartier de Sint-Gilis ont acheté un kit SDNA.

Ce succès repose sur 3 piliers :

- Prix : les kits ont été proposés à tarif réduit (10 €) ;
- Communication : une grande campagne de sensibilisation a été organisée dans les médias ;

- La police a effectué du porte à porte dans les quartiers concernés et donc, tous les citoyens étaient au courant du projet.

En un an et demi, on constate en outre une diminution du nombre de cambriolages dans les habitations, de pas moins de 69%, alors que le nombre total de cambriolages à Termonde continue d'augmenter. Dans la zone délimitée, le nombre de cambriolages, qu'ils soient accomplis ou tentatives reste clairement bas, il y a même une tendance à la baisse. Si l'on enregistrait précédemment 41 effractions en six mois, on n'en compte plus que 14 aujourd'hui. Et ce nombre va encore en diminuant. Depuis 2010, 3 tentatives et 2 cambriolages accomplis ont été commis dans des habitations équipées du kit SDNA. Les objets n'ont pas encore pu être retrouvés.

Dans le deuxième quartier qui a été soutenu, Termonde-centre, le produit a été acheté par près de 20,46% des citoyens. Une seule tentative de cambriolage et un fait accompli ont été entre-temps enregistrés dans une habitation avec un kit SDNA jusqu'octobre 2012. Lors du cambriolage, un appareil marqué a été dérobé.

Enfin, on a constaté que les grandes chaînes de magasin étaient surtout intéressées par le spray SDNA à des fins de prévention des attaques. Ce produit, qui contient un liquide SDNA, est aspergé sur l'agresseur et permet de le dépister à l'aide d'une lampe UV bien après l'agression et de le mettre en lien avec le délit. Ceci a conduit à une diminution de 65 % des attaques dans les magasins. Plusieurs chaînes de magasins et firmes ont donc investi dans ce produit grâce aux retours positifs engrangés par la zone de police. Le spray reste de 6 à 7 semaines sur la peau.

Pour l'instant, aucun effet de déplacement n'a été relevé dans les communes avoisinantes. Au contraire, la diminution du nombre de cambriolages se fait aussi sentir dans ces communes. Il s'agit donc bien de dissuader les auteurs locaux. Le kit n'aura que peu d'effet sur les bandes d'auteurs itinérants.

La zone de police entend poursuivre sur sa lancée en proposant le kit à l'ensemble des habitants, mais sans toutefois réaliser du porte à porte.

Province d'Anvers

Anvers soutient le SDNA de trois manières :

1) Projet pilote ADN synthétique à Malines

Malines est la deuxième ville en Belgique à utiliser l'ADN synthétique. Le projet est soutenu dans deux quartiers sujets aux cambriolages: à Heffen et dans les environs du Vrijbroekpark. Le projet dure six mois, à savoir du 1er novembre 2011 au 1er mai 2012.

La ville de Malines achète ce produit (environ 1050 kits d'ADN synthétique achetés) et le propose à ses habitants à un prix réduit. Normalement, un tel kit coûte 89.25 euros, mais les habitants de la ville de Malines paient seulement 25 euros pour l'achat d'un kit d'ADN synthétique. Pour ce faire, la province a, avec les efforts de la ville de Malines, déboursé 20 000 euros.

Début 2012, il a été signalé que la ville de Malines allait étendre le projet. Après le Vrijbroekpark et Heffen, c'est maintenant au tour de la Chaussée de Bruxelles et de Leest. A cet effet, des soirées d'information ont été organisées fin janvier, au cours desquelles des kits d'ADN synthétique ont déjà été mis en vente.

Ce projet pilote est suivi de près. Les résultats sont 'mesurés' au moyen d'une enquête sur le sentiment de sécurité menée par les gardiens de la paix, des connaissances concernant toutes sortes de mesures préventives sur le cambriolage et sur la base de chiffres de criminalité de la police de Malines. Ils évaluent la situation avant et après la mise en œuvre du projet. Les résultats ont été communiqués lors de la quatrième conférence de sécurité le 1er juin 2012 qui a porté sur 'le vol dans les habitations'.

Actuellement, on a déjà pu constater que les habitants de Malines n'adhèrent pas rapidement au projet 'ADN synthétique', malgré les grands investissements de temps. Au total, 300 kits ont été vendus. En outre, aucun fait accompli n'a encore été commis dans les régions où il est fait usage d'ADN synthétique. A noter néanmoins que nous ne sommes pas en mesure de prouver qu'il s'agit d'une corrélation entre l'utilisation d'ADN synthétique et les faits commis.

Tant que l'ADN synthétique n'est pas utilisé à grande échelle, il n'est toutefois pas sûr que la police utilisera systématiquement une lampe UV lors du contrôle d'objets chez des suspects et encore moins qu'elle recherchera des microdots au moyen d'un microscope.

2) Réduction pour les habitants d'Anvers (prix d'achat)

Le prix d'achat du kit SDNA peut constituer un obstacle pour de nombreuses personnes. C'est pourquoi la province d'Anvers a négocié avec la firme et proposera aux habitants une réduction de 30% à l'achat d'un kit SDNA.

3) Achat de microscopes USB pour les zones de police

La province d'Anvers acquerra 25 microscopes USB pour chaque zone de police de la province.

8.10 Entreprise SDNA Forensic Marking

SelectaMark est une activité de Rhine Group BV, une entreprise spécialisée dans la personnalisation des objets au moyen de labels de marquage. Les entreprises et particuliers peuvent utiliser ces marquages permanents pour munir leurs biens de numéros, codes-barres ou codes postaux.

Contact :

SDNA Forensic Marking, activité de Rhine Group BV
Handelsweg 1a
3481 MJ Harmelen, Nederland
Tél. : +31 (0) 348 48 65 86
E-mail : info@sdna.nl

Sources

Sénat belge. (2008). *Demande d'explications de M. Hugo Vandenberghe au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur «l'ADN chimique» (nº 4-303)*. Consulté le 20 février 2012, sur http://www.senate.be/www/?MIval=/consulteren/publicatie2&BLOKNR=37&COLL=H&LEG=4&NR=30&SUF=&VOLGNR=&LANG=fr

De Koninck, K. (2012). *Provincie Antwerpen wil inbraken terugdringen met synthetisch DNA*. Rapport (document PDF). Consulté le 23 février 2012, sur http://www.lokalepolitie.be/sites/5361/images/sdna.pdf

De Lamper, J. (2012, 18 février). Aantal inbraken fors gedaald dankzij synthetisch DNA. *De Standaard*, s.p.

De Nijn, B. (2011). *Synthetisch DNA, initiatieven in de provincie Antwerpen*. (Ongepubliceerde) Présentation PowerPoint. Province d'Anvers, Anvers.

Putteman, P. (2011). *Grote interesse voor succesvol SDNA- project te Dendermonde*. Consulté le 23 février 2012, sur http://www.dendermonde.be/nieuwsdetail.aspx?id=875

Putteman, P. (2011). *SDNA-project als inbraakpreventiemethode in Dendermonde*. (Non publié) Présentation PowerPoint. Zone de police de Termonde, Termonde.

Rhine Group B.V. (2012). *Gemeenten / collectief*. Consulté le 23 février 2012, sur http://www.sdna.be/gemeentecollectief

Rhine Group B.V. (2012). *SDNA Forensic Marking*. Consulté le 20 février 2012, sur http://www.sdna.be/

Roularta Media Group. (2012, 20 février). 70 procent minder inbraken door onzichtbare DNA-spray bij proefproject. *Knack*, s.p.

Roularta Media Group. (2012, 20 février). Enkele honderden Belgen kochten DNA-spray via internet. *Belga*, s.p.

SVH. (2012, 24 januari). Mechelen breidt proefgebied inbraakpreventie met SDNA uit. *Gazet van Antwerpen*, s.p.

9. Smartwater

9.1 Quoi ?

C'est un marquage légal des propriétés, par lequel un liquide presque incolore est apposé. Il a une couleur jaune-vert sous les rayons ultraviolets. On doit donc l'apposer une seule fois et il a une garantie durant 10 ans (selon la firme Smartwater Nederland S.A.). Il comprend un liquide unique qui peut tracer les biens vers le propriétaire.

Smartwater est, après le séchage, quasi invisible et laisse une trace unique qui est seulement visible avec une lampe UV. Le codage du liquide est comparable à l'ADN, mais est basé sur une formule avec des métal-oxydes. On peut l'appliquer sur tous les biens précieux comme l'ordinateur, les bijoux, les vélos, le gsm, …

De plus, il existe également un système de sprays. En arrosant les cambrioleurs avec ce spray, ils reçoivent un code unique, ce qui permet de les tracer, les arrêter, les poursuivre et les condamner. Quand la peau ou les vêtements de l'auteur sont éclairés avec une lampe UV spéciale, les traces de Smartwater sont très clairement visibles. Ces traces restent des semaines visibles sur la peau et bien plus longtemps sur les vêtements.

Smartwater a des produits qui s'adressent tant à des particuliers qu'aux entreprises.

Smartwater est utilisé pour

- le marquage et ainsi la protection préventive des biens ;
- les systèmes de sprays notamment contre les agresseurs ;
- prévenir et résoudre les vols de métaux.

L'entreprise a un brevet mondial sur le modèle mathématique qui permet de générer plus d'un billiard de codes individuels. Tous les codes sont uniques et peuvent être analysés et tracés. Smartwater est notamment utilisé au Royaume-Uni, en France, Amérique, Canada et Belgique. En Belgique, il existe quelques projets qui appliquent ce système.

9.2 Fonctionnement du système

On appose le liquide sur les objets de valeur. Ce liquide contient un code unique qui permet de tracer les objets de valeur. Ce code, avec les données du client, se trouve dans une banque de données de l'entreprise. Quand la police retrouve les biens volés, ils peuvent être restitués au propriétaire légitime.

9.3 Communication

Cela se passe en collaborant étroitement avec la police et les autorités (locales). De cette façon, Smartwater veille à ce que la criminalité soit attaquée de manière structurelle.

Le marquage de vos biens et l'apposition d'étiquettes d'avertissement sur vos fenêtres et portes signalent que vos biens de valeurs sont marqués ce qui a un effet dissuasif sur les cambrioleurs

9.4 Avantages

- Contient un code unique;
- Moyen de dissuasion contre les voleurs;
- Applicable facilement (sur presque tous les produits);
- La banque de données où les codes sont enregistrés est bien sécurisée (ISO 27001[1] certifiée);
- Les biens identifiés sont gratuitement restitués;
- On part d'une approche holistique: à cet égard, non seulement le marquage est important, mais aussi la communication
- A apposer une seule fois;
- Une traçabilité garantie 10 ans;
- Résistant à l'acide, la javel, les produits d'entretien, rayons du soleil et le feu;
- 100% traçabilité.

9.5 Inconvénients

- Difficile à enlever de la peau;
- Pratiquement impossible à enlever des vêtements;
- Provient d'une firme privée: quid si la firme fait faillite ?;
- Jusqu'à présent, on ne sait pas clairement s'il s'agit d'un système efficace à long terme dans la pratique;
- Le liquide apposé est invisible. Étant donné que les cambrioleurs ne peuvent pas voir que l'objet est marqué, ils ne seront pas dissuadés de l'emporter, à moins qu'ils soient informés par des autocollants ou des panneaux d'avertissement.
- Le prix.
- Pour obtenir le code, une analyse est nécessaire au laboratoire en Angleterre. Cela passe par la firme Smartwater elle-même, mais cela représente une perte de temps substantielle. L'analyse peut se faire dans un autre laboratoire uniquement si ce dernier dispose d'un appareil qui utilise la technique d'ablation laser [2]. Smartwater se charge de la formation des personnes qui vont réaliser les analyses.
- Une affiliation est associée au produit.
- La banque de données est gérée par une firme privée. L'aspect de la vie privée doit bien être garanti et que faire si la firme fait faillite ?;
- Le liquide qui n'est pas encore appliqué sur un objet se conserve pendant un laps de temps limité. Une fois appliqué, la durée de vie du code est garantie 10 ans.
- Ce produit peut produire des résultats dans la lutte contre les groupes d'auteurs itinérants uniquement s'il est appliqué à grande échelle et n'est pas limité à une commune ou zone de police.
- On doit toujours rechercher les traces de Smartwater à l'aide d'une lampe UV étant donné qu'il n'est pas visible autrement.

[1] ISO 27001 est une norme ISO pour la sécurisation de l'information.(OIN: Organisation internationale pour la normalisation).
[2] Technique d'enlèvement de couches minces pour analyse du code unique

9.6 Comparaison avec des produits similaires

Ce système est comparable au SDNA. Il s'agit également d'un liquide qui est apposé sur les objets, mais le Smartwater ne comporte pas d'ADN. Le liquide comprend des produits chimiques sur la base de métal (métal-oxydes). De cette façon, le produit est plus fort que l'ADN selon le fabricant. La couleur du produit sous les rayons UV diffère : SDNA donne une couleur bleue, Smartwater donne une couleur jaune-verte. En outre, le code de SDNA peut être lu à l'aide d'un microscope alors que pour Smartwater, cela doit se faire dans un laboratoire.

Outre SDNA et Smartwater, il existe encore d'autres firmes qui veulent dissuader les criminels de cette manière. Ainsi, **StranDNA**, une firme du Royaume Uni, a développé un produit pour dissuader les cambrioleurs qui veulent entrer dans une habitation avec violence. Il agit comme un entrebâilleur mais a deux fonctions supplémentaires. Cet entrebâilleur est équipé d'une alarme pour dissuader les visiteurs indésirables et d'un spray qui laisse des traces ADN invisibles sur la personne. Ces traces peuvent être rendues visibles à l'aide d'une lampe UV. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur leur site web : http://www.strandna.co.uk/.

Une autre entreprise qui se concentre sur le marquage des objets avec un code unique est **Redweb Technologies**. Leur produit fonctionne sur la base de molécules uniques qui ont une couleur rouge sous la lumière UV. Pour connaître le code, le produit doit être analysé par leur laboratoire qui veille à la production et à l'analyse du produit. Plus d'infos ? Voir sur le site web http://www.redwebsecurity.com/products/forensic-tagging.

9.7 Résultats

Jusqu'à présent, plus de deux millions de personnes à travers le monde sont abonnées à ce système. De nombreux pays utilisent Smartwater mais il n'y a pas encore de résultats pour prouver que ce système est efficace.

9.8 Projets en Belgique

A Herentals, l'entreprise Harzé Oude Metalen mène un projet sur le Smartwater. Harzé Oude Metalen était confrontée aux cambriolages et aux vols.

Depuis décembre 2011, ils utilisent Smartwater pour marquer leurs biens et leurs objets précieux. Ils utilisent des lampes UV pour vérifier si les biens entrants sont marqués. Pour cela, ils utilisent un kit Smartwater, ce qui leur permet de marquer tous les biens précieux. Harzé Oude Metalen entend, avec cette méthodologie, contribuer à réduire la criminalité, prévenir que des biens volés soient réceptionnés et se conformer ainsi à l'obligation d'identification.

Par la collaboration et la bonne communication, les deux parties contribuent dans ce projet à un environnement plus sûr, à une meilleure qualité de vie, à la sécurité intégrale, l'obligation d'identification et à l'intention de réduire la criminalité.

Coût

Cela coûte à l'entreprise près de 165 euros par an.

Moyens

Les moyens de prévention dotés d'un caractère légal proviennent de Smartwater.

Communication

Ce projet s'est fait connaître via les médias sociaux, les présentations et via l'information des autorités locales. Cela s'est passé grâce à un partenariat entre Smartwater et Harzé.

Evaluation

Une brève évaluation intermédiaire a eu lieu avec Harzé. Les résultats concrets sont une baisse de la criminalité. On constate que Smartwater produit un effet préventif sur la criminalité. Les résultats visibles sont un sentiment de sécurité accru pour Harzé Metalen et son personnel.

9.9 Entreprise Smartwater Nederland S.A.

Coordonnées

Smartwater Nederland B.V.

Havenkade 29

2984 AA Ridderkerk

E-mail: info@smartwater-nl.com

Tél.: 0180 200 050 (Pays-Bas)

Sources

SPF Intérieur. (2012). Prix belge de Sécurité et de Prévention de la Criminalité 2012 : formulaire de participation *Inzet Smartwater – Harzé Oude Metalen te Herentals*. Formulaire de participation (non publié). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Oude Metalen Harzé. (2012). *Smartwater*. (non publié) rapport d'évaluation. SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Smartwater Nederland B.V. (2011). *Smartwater, bescherm uw eigendom*. Consulté le 14 mars 2012, sur http://www.smartwater-nl.com/

Smartwater Nederland B.V. (2012). *Introductie Smartwater Nederland B.V.* Document (non publié). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Van Der Borght, T. (2012). *Kerngroep inbraak 20 februari 2012*. Rapport (non publié). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Wikipedia. (2012). *SmartWater*. Consulté le 14 mars 2012, sur http://en.wikipedia.org/wiki/SmartWater

10. RFID

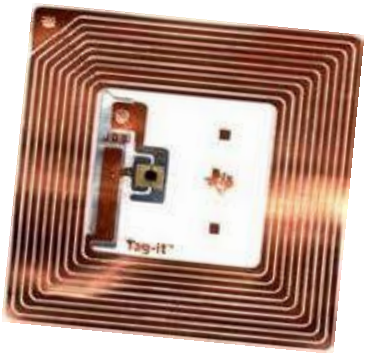

10.1 Quoi ?

Radio Frequency Identification (RFID) est le successeur intelligent et aux multiples facettes du code barre. C'est une puce qui permet de tracer les produits. Cette puce est une méthode d'identification dirigée par la radio dans laquelle l'information relative aux biens peut être stockée ou lue. Les biens sont équipés à cet effet de tags RFID. Ce sont des petites puces sur lesquelles l'information est enregistrée et équipées d'une antenne qui peut capter les ondes radios et éventuellement les envoyer elles-mêmes. Il existe des tags tant passifs qu'actifs. Ces tags peuvent être placés tant sur les objets que sur les êtres vivants. L'identification elle-même se fait par les ondes radio qui sont émises par le lecteur RFID. Il y a différentes fréquences sur lesquelles le tag RFID peut communiquer avec le lecteur. Plus la fréquence est élevée, plus la portée de lecture est grande.

Les puces RFID sont généralement utilisées dans le secteur logistique. Les puces d'identification pour les animaux domestiques utilisent également la technologie RFID. On peut toutefois également songer à des applications sur le plan de la prévention de la criminalité. Ainsi, on peut équiper les vélos avec une puce RFID et les doter d'un numéro unique. Sur la base de ce numéro, on peut vérifier si le vélo est signalé comme volé et qui en est le propriétaire. Les magasins utilisent également la technique RFID.

10.2 Historique

Le principe de l'identification au moyen de signaux radio remonte à la Deuxième Guerre mondiale. A l'époque, les avions étaient, pour la première fois, munis de balises radios, ce qui permettait d'identifier les avions comme amis ou ennemis.

Dans les années 60, les bases du RFID ont été posées quand quelques collaborateurs de Philips ont découvert comment ils pouvaient lire des puces à distance. L'entreprise ID Engineering a réfléchi à une application pour la prévention du vol avec les portillons d'accès. C&A les a utilisés pour la première fois en Europe à cette fin. L'ajout d'un Electronic Product Code (EPC) unique et d'un système de gestion a mené à la structure qui s'appelle actuellement RFID. Actuellement, elle se trouve encore en phase de développement.

Dans les années 70 et 80, RFID a été développé par Charles Walton. Il y avait à ce moment peu d'intérêt pour ce système. Cela s'explique parce que le système était trop coûteux en comparaison avec le code barre. Pourtant, le RFID possède des applications qui vont plus loin que le code barre.

10.3 Fonctionnement du système

Le système RFID se compose de trois parties :

1) Le tag RFID
2) Le lecteur RFID
3) Le système pour traiter les données RFID (Middleware oplossing)

L'information est encodée et enregistrée dans un circuit intégré qui se trouve sur un tag qui est fixé à l'objet en question. La plaquette est équipée d'une antenne, ce qui permet une communication radio sur différentes fréquences avec un appareil de lecture.

10.4 Avantages

- RFID aide à l'identification de biens et permet ainsi que les flots de marchandises soient mieux tracés. Chaque produit a un code d'identification unique ainsi chaque objet peut toujours être suivi partout.
- Rapide : de nombreux codes peuvent être lus en quelques secondes, ce qui explique qu'il convient bien à l'inventorisation.
- La falsification du produit est rendue difficile ou est détectée rapidement grâce au code unique.
- La lecture est simple : cela peut se passer à l'aide de scanners manuels ou de portillons spécifiques.

10.5 Inconvénients

- Le prix. C'est l'inconvénient principal. Il est coûteux à l'achat car tant les tags que les scanners doivent être achetés. Il s'agit d'un investissement important dont les résultats ne seront visibles qu'à long terme.
- Il ressort d'une enquête de la Commission de la vie privée sur les nombreuses applications de RFID qu'elles constituent une atteinte à notre vie privée.
  Les puces contiennent parfois de nombreuses données personnelles, comme le nom et l'adresse de la personne. Ainsi, les entreprises peuvent surveiller notre comportement sans être remarquées. La liberté constitue un point important. Il faut d'abord demander l'autorisation des clients concernés. Quand les gens ne sont pas d'accord, il est évident qu'ils ne doivent pas être lésés pour cela. Pour eux, il doit exister des alternatives, comme une carte anonyme.
  En outre, il faut déterminer un objectif clair sur base duquel on peut déterminer quelles données sont nécessaires.
  Enfin, les entreprises doivent élaborer une politique de protection de la vie privée pour leurs applications RFID. A cet égard, elles doivent évaluer les risques sur la vie privée et estimer si un système moins menaçant pour la vie privée peut atteindre le même objectif.
  Dans le cadre de protection de la vie privée, les données RFID ne peuvent pas être utilisées plus longtemps que nécessaire.
- Un lecteur est toujours nécessaire pour lire la puce.
- La puce n'est pas visible à moins d'être signalée au moyen d'un autocollant. La dissuasion requiert en effet qu'elle soit visible pour les voleurs potentiels. La visibilité est également importante pour restituer l'objet. En effet, si on ne sait pas qu'il y a une puce, on ne peut pas la lire non plus.
- Pour les voleurs occasionnels, le fait que le vélo soit équipé ou non d'un tag ne change rien.
- La puce ne peut pas être fixée sur n'importe quel objet, comme les bijoux.
- Un tag RFID est sensible aux rayonnements et peut être faussé par un zapper RFID.
- En fonction du type de tag, il peut uniquement être lu à une certaine distance.
- Le problème de tag collusion :
  Quand des puces RFID sont activées en même temps par un émetteur et quand elles envoient en même temps leur code, le récepteur ne peut pas distinguer les différents codes.
- C'est surtout la liaison entre l'antenne et la puce qui est vulnérable. Si cette liaison se rompt, le tag RFID est inutilisable. En d'autres termes, le tag et le produit où se trouve ce tag ne peuvent plus être contrôlés.

- L'utilisation de tag est insuffisante pour prévenir les vols.
- Quand on jette des biens équipés d'un tag RFID, les déchets se remplissent de métaux. Cela a des implications pour le traitement des déchets.
- Dans le cadre des projets RFID, il est souvent nécessaire de créer une banque de données pour relier l'objet avec la puce à une personne, à moins qu'il soit fait usage du numéro de registre national ou des coordonnées de la personne.

10.6 Projets en Belgique

Actuellement, il existe déjà en Belgique quelques projets où RFID est utilisée pour les vélos. De cette façon, l'asbl gantoise Studentenmobiliteit utilise des tags RFID pour identifier ses vélos. Blue bike a également équipé ses vélos avec des tags RFID pour gérer notamment les prêts de vélos.

Le fabricant néerlandais de vélos Batavus équipe depuis quelques temps de manière standard de nombreux vélos avec une puce de prévention du vol (PPV) et d'un numéro de cadre. La puce fonctionne avec la technologie RFID et est dotée d'un numéro unique qui est également inséré dans la banque de données du Service néerlandais de circulation routière. La puce est soit incorporée dans le cadre, soit dans le cadenas à combinaison (reconnaissable aux lettres PPV). La personne qui achète un nouveau vélo de marque Batavus reçoit un certificat de propriété, sur lequel le numéro est mentionné. En Belgique, de nombreux vélos de marque Batavus circulent avec un PPV.

10.7 Entreprise

Il existe plusieurs entreprises qui utilisent le RFID comme une technologie destinée à doter un objet d'un numéro. Une d'entre elle est Phi Data, l'entreprise qui est venue présenter RFID lors de la journée de réflexion marquage en septembre 2012.

Phi Data

Phi Data est un 'intégrateur de solutions' au Benelux qui conçoit, met en œuvre et entretient des solutions d'impressions, des solutions ID pour autos et des solutions mobiles. Il s'agit principalement de solutions relatives à l'identification, au suivi et à la traçabilité des biens, d'actifs, de moyens de transports et de documents.

Cette entreprise possède une expérience de plusieurs années dans le domaine du RFID. Ils disposent ainsi de la connaissance pour assurer un trajet RFID à travers le cycle complet. Ils se chargent des tags RFID, des étiquettes et du logiciel pour pouvoir optimaliser chaque processus d'entreprise avec réduction des coûts et gain de temps comme résultats.

Coordonnées :

Phi Data NV

Heide 11

1780 Wemmel

Tél.: +32 (0) 24607112

www.phidata.be

Sources

Devisch, M. (2010). *Compte rendu de réunion – concertation RFID*. Compte rendu (non publié). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Devisch, M. (2011). *Voortgangsrapportage project RFID*. Note (non publiée). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Groen, G. (2004). *RFID slimme en veelzijdige opvolger voor verouderde barcode*. Consulté le 22 février 2012, sur http://www.telecomwereld.nl/rfidi.htm

Phi Data. (2012). *Over Phi Data*. Consulté le 22 février 2012, sur http://www.phidata.be/over-phi-data

Phi Data. (2012). *RFID- toepassingen*. Consulté le 22 février 2012, sur http://www.phidata.be/oplossingen/rfid-oplossingen

RFID- technologie. (z.d.). *Wat is RFID?* Consulté le 22 février 2012, sur http://www.rfid-technologie.nl/wat_is_rfid.php

Wikipedia. (2012). *Radio frequency identification*. Consulté le 22 février 2012, sur http://nl.wikipedia.org/wiki/Radio_frequency_identification

11. Etiquette antivol

11.1 Quoi ?

A l'aide d'un appareil, on peut imprimer des étiquettes avec le numéro de registre national. On peut éventuellement y placer un nom et un logo. Ces étiquettes peuvent être collées sur tous les objets de valeur. Le placement d'une étiquette antivol peut décourager le vol organisé et empêcher la revente.

Il existe des étiquettes difficilement amovibles qui se fragmentent quand on essaie de les enlever.

11.2 Avantages

- L'information sur l'étiquette est facilement lisible .
- Quand le voleur dérobe un objet avec une étiquette, il est moins intéressant pour la revente.
- Cela dissuade le voleur.
- Quand le voleur essaie d'enlever l'étiquette de l'objet, cela laisse une certaine trace, de sorte que la marque reste encore visible.

11.3 Inconvénients

- Elle n'est pas applicable sur chaque objet (p.ex. des objets trop petits).
- Avec un peu d'efforts, l'étiquette peut être enlevée. Même si l'on peut encore voir les traces d'une ancienne étiquette, le texte ou le chiffre ne sera plus lisible.
- L'enlèvement d'une étiquette sur un objet peut le détériorer.

11.4 Projets en Belgique

De nombreuses communes et zones de police utilisent déjà cette méthode, notamment pour doter les vélos d'un numéro unique. En outre, on peut songer à toutes sortes d'applications simples qui permettent aux citoyens d'indiquer des données à l'aide d'une étiquette sur un objet pour le personnaliser (p.e.x le nom).

Sources

Services publics fédéraux belges. (2010). *Bezittingen registreren*. Consulté le 5 mars 2012, sur http://www.belgium.be/nl/justitie/veiligheid/voorzorgen_nemen/bezittingen_registreren/

Secrétariat permanent à la politique de prévention. (z.d.). *Markeren en registreren van fietsen: een overzicht*. Article (non publié), SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

12. Permanentmark

12.1 Quoi ?

Permanentmark est une entreprise néerlandaise qui a développé un système qui permet aux propriétaires d'apposer eux-mêmes un numéro d'identification sur les objets comme les voitures, les vélos, les bateaux et les ordinateurs. Elle fournit des sets de sécurisation composés d'un modèle d'identification, d'un stylo, de la pâte Permanentmark, d'un mode d'emploi et d'autocollants d'avertissement. Ces sets de sécurisation varient selon le type d'objet que l'on souhaite marquer. Avec un tel set, le propriétaire peut apposer une identification personnelle sur l'objet. Ensuite, il peut apposer un autocollant transparent d'avertissement par dessus. L'entreprise met également à disposition des autocollants pour fenêtres. De plus, elle prévoit pour les entreprises une banque de données RBD (Registre biens disparus), dans laquelle le codage apposé est repris avec les données de l'entreprise.

Pour les voitures, l'entreprise a également développé un système qui utilise une laque UV pour graver. Elle est apposée de la même manière que les autres sets, mais utilise un autre type de pâte et le code est visible à l'aide d'une lampe UV.

L'entreprise vend des sets tant aux entreprises privées qu'aux particuliers et ils sont notamment disponibles via le site web de l'entreprise.

12.2 Avantages

- Identification visible ;
- Très difficile à enlever sans détériorer l'objet ;
- Facile d'emploi.

12.3 Inconvénients

- Tous les sets de sécurisation ne sont pas applicables dans d'autres pays. (les VIN sets pour les voitures mentionnent toujours NL, renvoyant ainsi aux Pays-Bas) ;
- Le produit ne peut pas être appliqué sur tous les matériaux, par ex. les métaux blancs, mais bien sur les métaux laqués.
- Le codage avec la laque UV ne peut être lu qu'avec une lampe UV.

12.4 Projets en Belgique

En Belgique, il existe une série d'entreprises qui utilisent le système de Permanentmark.

12.5 Bedrijf Permanentmark Security Systems

Coordonnées :

Permanentmark Security Systems
Sint-Agnesplein 11
6241 CA Bunde (Nederland)
Tél. : +31 (0) 43 364 49 57
E-mail: info@permanentmark.nl

Site web : www.permanentmark.com

Source

Permanentmark Security Systems. (2013). *Permanentmark.* Consulté le 7 février 2013 sur http://www.permanentmark.com/index.htm

13. Beltag

13.1 Quoi ?

Chaque jour, des centaines de personnes perdent un objet qu'elles n'auraient pas aimé perdre. Parfois, elles ne sont pas conscientes de la perte, jusqu'à ce qu'elles aient besoin de l'objet perdu.

De plus, des centaines de personnes retrouvent chaque jour un objet perdu. La grande majorité souhaite restituer l'objet trouvé au propriétaire. Mais dans de nombreux cas, il est toutefois impossible de retrouver le propriétaire. Parfois, il n'est également pas possible d'associer des coordonnées à un objet, car cela s'avère peu sûr. C'est pourquoi Beltag a élaboré un projet de prévention pour ces problèmes.

Beltag, un service d'objets perdus et trouvés est un produit – une combinaison de services qui prévoit des tags et soutient toutes les démarches nécessaires pour restituer les objets trouvés à leur propriétaire.

Ce projet est destiné aux objets tels que les clés, l'ordinateur portable, la caméra, le gps, la valise, le sac à dos, l'Ipod, le gsm, etc. Concernant ces biens, Beltag peut présenter un tag adapté sur lequel figure un code unique. Ce code anonyme sur les tags constitue le lien entre les objets de valeur et les données personnelles. Le site web www.beltag.com est le centre du service. Ce service fonctionnne 24h/24 et ce dans le monde entier.

Pour les objets de valeur plus spécifiquement, des photos peuvent être enregistrées dans la base de données de Beltag. En cas de vol d'objets d'art, Beltag publie les photos des objets sur son site.

Beltag a différents tags pour les biens :

1) Key tags
Ce tag sert à enregistrer/taguer les clés.

2) Luggage tags
Ce tag sert à enregistrer/taguer les valises, sacs à mains et sacs à dos.

3) Sticky tags
A l'aide de ce tag, vous pouvez enregistrer/taguer différents biens comme gsm, ordinateur portable, Ipod, etc. Une seule pellicule contient 8 tags autocollants. Ils portent tous le même code et sont destinés au même utilisateur.

4) Un starters kit
Ce kit contient une série de tags : un key tag, un luggage tag, une pellicule avec 8 sticky tags et un tag textile pour une veste ou un pull.

5) Tattoo tags

Spécialement développées pour la problématique du vol, ces étiquettes ne savent pas être retirées sans faire de dégâts ou de traces sur l'objet marqué.

6) Bicycle tags

Le tag doit être collé sur un vélo et à l'aide d'un code unique, le vélo peut être enregistré sur le site web.

Ce système peut être présenté par la zone de police ou la commune aux citoyens et entreprises. En outre, ces tag sont vendus dans quelques magasins de la chaîne Fnac, Saturn et Mediamarkt.

Le succès de ce projet de prévention dépend en grande partie de la manière dont se feront la communication et l'affichage sur Beltag. Nous pouvons donc affirmer que la communication est le facteur de succès principal. D'une part, il s'agit de communication vers le citoyen. Il s'agit donc de connaître et d'utiliser le programme de prévention. D'autre part, il est important de communiquer par rapport aux voleurs : ils sont dissuadés par des autocollants de portes, de fenêtres et d'affiches dans les différents quartiers.

13.2 Fonctionnement du système

Après avoir créé un compte sur le site web www.beltag.com, on reçoit un code unique qui se trouve sur chaque tag. On doit enregistrer ce code pour y relier ses données personnelles. Ce code peut être apposé sur tous les objets pour les taguer de manière sûre et anonyme. En outre, on peut également enregistrer sur le site web les objets à l'aide d'un numéro de série, d'une photo ou d'une description.

On peut se rendre sur le site web tant pour signaler qu'un objet marqué est volé que pour restituer les objets retrouvés au propriétaire légitime. On peut le faire en indiquant le code du tag sur le site web. Ensuite, celui qui a perdu l'objet reçoit automatiquement un sms et un e-mail mentionnant que l'objet perdu est retrouvé ainsi que les coordonnées de la personne qui a retrouvé l'objet..

L'objectif est que les deux personnes se rencontrent afin de procéder à la restitution de l'objet perdu.

Il est important de savoir que les données personnelles de la banque de données ne sont jamais communiquées à des tiers. Ces données sont conservées chez Beltag. Elles sont uniquement accessibles à la police pour retrouver le propriétaire sur la base des numéros de série ou des codes personnels.

13.3 Coût

L'enregistrement sur le site web est totalement gratuit. Par contre si le citoyen souhaite être averti en cas d'objets retrouvés, ce service revient à € 10 par an.

Un kit de 5 étiquettes démarre à € 20. Un paquet starters avec 1 key tag, 1 luggage tag, 1 pellicule avec 8 sticky tags et 1 tag textile coûte € 14,95.

13.4 Avantages

- Facile à utiliser;
- Aucun appareil de lecture n'est nécessaire;

- Les coordonnées du propriétaire ne sont pas visibles pour le public;
- Abordable;
- Le système présente un effet dissuasif;
- Le propriétaire est immédiatement averti quand l'objet perdu est retrouvé, ce qui explique que les biens peuvent être facilement restitués;
- C'est un système qui est disponible 7j/7, 24h /24;
- C'est un système mondial;
- Si une personne signale un objet comme volé sur le site web, Beltag informe également la police ;
- Les différentes étiquettes peuvent être personnalisées par un logo par exemple.
- Par le biais de la création d'un compte, les objets peuvent être enregistrés gratuitement sur le site web.

13.5 Inconvénients

- La banque de données est gérée par une firme privée, ce qui peut avoir des implications en cas de faillite de l'entreprise (dans ce cas, la base de données serait, selon Beltag, détruite).
- Le problème de l'enregistrement des objets dans une base de données est que chaque numéro de série est identique pour des centaines d'objets. Il est donc difficile de garantir au citoyen qu'il retrouvera plus facilement ses objets de valeur. De ce fait il est important d'ajouter une photo lors de l'enregistrement ainsi qu'une description très précise de l'objet avec les éventuels signes distinctifs et/ou marques d'usure.
- Aucun lien de la base de données de Beltag n'est fait avec la base de données de la police. Si plusieurs firmes proposent des banques de données sur Internet, il est impossible pour les services de police de consulter l'ensemble de ces bases de données pour retrouver le propriétaire du bien.
- L'autocollant pour vélo n'apporte pas de plus-value par rapport au service gratuit offert par la police.
- Les autocollants peuvent être enlevés, bien que cela laisse des traces sur l'objet.
- Il n'est pas possible de coller un tag sur tous les objets, étant donné qu'un espace suffisant est nécessaire.
- Le service pour être averti lorsqu'un objet a été retrouvé est payant.

13.6 Projets en Belgique

Beltag veut présenter ses services dans différentes zones de police et communes. Celles-ci ont la possibilité de personnaliser les autocollants avec leur logo et bénéficient d'un tarif préférentiel. Beltag essaye également de lancer une collaboration avec le secteur des assurances. De plus, des tags particuliers peuvent également être achetés via le site web ou dans une sélection de magasins.

13.7 Entreprise Beltag

Coordonnées :

Beltag SPRL – David Seffer

Rue d'Alost 7-11

1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0) 478 50 18 85

E-Mail : David.seffer@beltag.com

Site web : www.beltag.com

Sources

Beltag. (2012). *Onze producten*. Consulté le 20 février 2012, sur http://www.beltag.com/discover-products.cfm

Grimmeau, C. (2011). *Rapport d'activités Beltag*. Compte rendu (non publié). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Seffer, D. (2011). *Presentatie Beltag*. Présentation power point (non publiée). Beltag, Bruxelles.

14. Back To Owner

14.1 Quoi ?

Back to Owner, une entreprise américaine fondée par un Belge a développé une solution innovante pour les objets perdus/volés.

C'est un service qui permet aux citoyens de 'marquer' tous leurs objets personnels de manière efficace et durable de sorte que les personnes qui trouveraient ces objets, puissent contacter immédiatement l'entreprise pour les restituer. Le service aide donc à protéger ses biens personnels contre le vol.

A cet égard, Back To Owner produit un effet dissuasif auprès des voleurs : les objets qui sont munis de l'étiquette Back to Owner-label, sont en effet moins attrayants parce qu'ils seront plus difficilement revendus.

Le kit de sécurité Back To Owner coûte 5 euros. Ce kit comporte un tag pour clés et quelques tags pour sécuriser les objets de valeur.

Back To Owner Keytag:

Back To Owner- label:

14.2 Fonctionnement du système

1) On appose une étiquette Back To Owner sur l'objet qu'on souhaite protéger ou on attache la plaquette aux clés.
2) Ensuite, on active la sécurisation en liant le numéro de l'étiquette ou du keytag avec ses données personnelles. Grâce aux données personnelles, le propriétaire peut être contacté si un objet est retrouvé.
3) Si l'objet est trouvé, la personne est invitée à visiter le site web ou à appeler un numéro pour signaler l'objet trouvé.
4) Les coordonnées de la personne qui a retrouvé l'objet sont communiquées afin de procéder à la restitution de l'objet

14.3 Récompense

Back To Owner offre une récompense (un kit de protection) à celui qui a trouvé l'objet. Cette récompense doit encourager les personnes à contacter rapidement et efficacement le service.

14.4 Avantages

- Le service est disponible 24h/24 et 7j/7. La personne qui retrouve l'objet peut donc facilement contacter le service.

- Back To Owner garantit l'anonymat. Personne ne peut retrouver les données personnelles à l'aide des étiquettes et du keytag.
- Le système est mondial.
- Le service prévient immédiatement le propriétaire quand l'objet est retrouvé. Cela se passe par sms, e-mail et téléphone.
- Une récompense est offerte.
- Les étiquettes ou le keytag restent valables, même si les données personnelles ont changé.

14.5 Inconvénients

- La banque de données est gérée par une firme privée, ce qui peut avoir des implications en cas de faillite de l'entreprise.
- Le système dépend de la bonne volonté de la personne qui retrouve l'objet.
- Le système n'est pas applicable à tous les objets (p. ex les bijoux).
- Les tags peuvent être enlevés, bien que cela laisse des traces sur l'objet.

14.6 Résultats

Jusqu'à présent, il n'y a pas encore de résultats connus concernant ce système. Il n'est pas certain que les objectifs mis en avant soient effectivement atteints.

14.7 Projets en Belgique

Aucun projet n'est actuellement organisé en Belgique concernant le Back To Owner.

14.8 Entreprise Back To Owner

Back To Owner
Frédéric Leclef
Clos de la Closerie, 3
1325 Chaumont – Gistoux
Belgique
Tél.: 010/88 74 44
E-mail: frederic.leclef@backtoowner.com

Sources

Back To Owner S.A. (2003). *Back To Owner Perscommuniqué*. Rapport (PDF document). Consulté le 7 mars 2012, sur http://www.backtoowner.com/picts/BTO_Press_Release_NL.pdf

Back To Owner. (z.d.) *Homepage*. Consulté le 7 mars 2012, sur http://www.backtoowner.com/SiteN/Html/default.htm

15. Datatag

15.1 Quoi ?

Datatag a été lancé en 1992 et a été développé comme moyen antivol pour tracer rapidement les objets perdus. A cet effet, une technologie d'identification moderne a spécialement été développée. Celle-ci est appliquée de sorte qu'il soit presque impossible d'enlever ou de rendre inutilisable les moyens d'identification, ce qui permet d'identifier rapidement les objets volés.

A l'heure actuelle, Datatag sécurise des voitures ou objets allant de la moto, des scooters, des appareils et machines aux vélos, ordinateurs portables, vêtements, autoradios, … L'achat de tags peut se faire tant aux Pays-Bas qu'au Royaume Uni par l'intermédiaire d'un revendeur agréé pour la vente de Datatag.

15.2 Fonctionnement du système

L'objet est doté d'un tag, une puce électronique avec un code unique. Ces tags peuvent être facilement contrôlés par la police. Les services de police qui sont équipés de ce système utilisent pour cela un scanner spécial qui peut lire le code unique du tag. On peut ainsi vérifier si l'objet est volé et qui est le propriétaire. En outre, Datatag dispose d'un système avec microdots, d'un système avec rayonnement UV et un autre avec une solution chimique ADN.

Les données personnelles sont reprises aux Pays-Bas dans le Tag Registratie Systeem de RDW[3].

15.3 Avantages

- L'objet qui est équipé de Datatag est moins attrayant pour les cambrioleurs;
- Datatag a un callcenter international et un service d'accueil qui est prêt 24h/24 et 7j/7 à répondre aux questions concernant ce système;
- Datatag produit et fournit des numéros d'enregistrement uniques pour différents objets;
- Les données de la banque de données sécurisée ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales.

15.4 Inconvénients

- Le prix ;
- La banque de données est gérée par une firme privée ;
- On doit chercher activement un système d'identification, p.ex à l'aide microdots, d'un rayonnement UV ou le tag;
- Un lecteur est nécessaire pour lire le tag.

15.5 Résultats

Rien qu'au Royaume Uni, trois millions de Datatags sécurisent 550.000 véhicules et équipements. A cet égard, la police britannique est gratuitement équipée de plus de 3000 scanners.

Le système Datatag a un effet positif sur la prévention du vol et cela facilite l'identification et la récupération de biens.

[3] Rijksdienst voor het Wegverkeer : équivalent néerlandais de DIV

Une recherche indépendante par le MCIA[4] sur la base des données des ministères néerlandais et britannique de l'Intérieur, de la police et de l'industrie des motos démontre que les risques de vols de matériaux sont deux fois plus faibles quand les biens sont sécurisés avec un système comme Datatag. En outre, les objets sécurisés avec Datatag sont plus souvent retrouvés.

(Les chiffres proviennent de la présentation de Kevin A. Howells & Chris Harrison)

15.6 Projets en Belgique

Jusqu'à présent, Datatag n'a pas souvent été utilisé en Belgique. Par contre, il existe une firme à Bree (Ifor Williams Trailers) qui équipe ses remorques pour chevaux à l'aide d'un tag.

15.7 L'entreprise Datatag

Datatag est une entreprise privée indépendante.

Coordonnées :

Datatag ID Ltd

3000 Hillswood Drive

Hillswood Businesspark

Chertsey

KT 16 OR

Email: info@datatag.co.uk

Sources

Cesar. (z.d.). *Datatag, wie zijn wij?* Rapport (PDF-document). Consulté le 16 mars 2012, sur http://www.cesarscheme.org/Downloads/cesar_brochure-nl.pdf

Datatag ID. Ltd. (2012). *Datatag about us*. Consulté le 16 mars 2012, sur https://www.datatag.co.uk/about.php

Harrison, C. & Howells, K. (z.d.). *Datatag: de kunst van identificatie*. Présentation (non publiée). SPF Intérieur, Direction Sécurité locale intégrale, Bruxelles.

Silent-Force. (z.d.). *Datatag X1*. Consulté le 16 mars 2012, sur http://www.silent-force.eu/producten/datatagX1/

[4] MotorCycle Industry Association

16. Invex Track

16.1 Quoi ?

Les vols de vélos se produisent malheureusement chaque jour. Pour réduire ces vols de vélos, la firme CCSI a développé un système antivol international, à savoir : 'Invex Register' et 'Invex Track and Trace'. Ce système a été présenté lors de la foire Velofolies à Courtrai le 21 janvier 2012. Dans le futur, le système sera également élargi aux autres véhicules et même aux objets d'art.

16.2 Invex Register

Invex Register est un système d'enregistrement électronique international, sécurisé pour véhicules et biens. Ceux-ci sont enregistrés dans une banque de données.

La carte d'enregistrement se vend à 10 euros par pièce et est valable 3 ans. La prolongation est possible, moyennant une petite indemnité.

16.2.1 *Fonctionnement*

A l'aide d'une carte E-Register qui comporte un numéro unique, le détenteur de cette carte peut enregistrer et stocker dans la banque de données sécurisée toute l'information relative à son objet. Avec cette carte unique d'enregistrement, le vol peut être signalé en un seul clic. De plus, la fiche d'enregistrement montre en une seule fois toutes les caractéristiques de l'objet volé. Via un loginpersonnel, la police a également accès à la banque de données internationale.

16.2.2 *Avantages*

- Si les vélos ou autres objets volés ressurgissent, ces biens enregistrés électroniquement sont restitués au propriétaire légitime.
- C'est un excellent moyen de contrôle pour vérifier si le vélo que l'on veut acheter d'occasion n'est pas volé.

16.2.3 *Inconvénients*

- L'enregistrement dans la banque de données est payant
- La banque de données est gérée par une firme privée, ce qui peut avoir des implications en cas de faillite de l'entreprise.
- La police doit consulter cette banque de données à part, outre les autres banques de données existantes.

16.3 Système Invex Track & Trace

Invex Track & Trace est un système track- & trace pour la localisation des véhicules et des biens. A l'aide d'un login et d'un mot de passe, on peut suivre le véhicule ou un objet en temps réel dans un environnement sécurisé.

Le package de base permet de connaître la position exacte d'un vélo équipé du Invest Track et fournit un rapport par jour sur le trajet effectué. En fonction des besoins du client, des fonctionnalités différentes peuvent être ajoutées.

16.3.1 *Fonctionnement*

Cela se passe via un appareil noir compact qui est doté d'un logiciel, à savoir II-Chip (Investigation Identification Chip). Cette puce fonctionne sur la base d'un système GPS et GPRS tracking. Ce système contribue ensuite à retrouver les vélos ou autres objets volés.

16.3.2 *Avantages*

- C'est un excellent moyen de contrôle qui permet de déterminer 24h/24 et 7j/7j où certaines personnes ou objets (volés) se trouvent.
- Une puce avec application GPS peut facilement retrouver la localisation d'un objet volé.

16.3.3 *Inconvénients*

- Le prix : une puce coûte 22 euros. Il est toutefois conseillé de prendre un abonnement au système track and trace. Les coûts varient entre 185 et 199 euros.
- On peut se demander si la vie privée de l'utilisateur d'un véhicule ne peut pas être mise en péril si ce dernier est suivi partout.

16.4 Réactions au système

Les réactions à la présentation du système étaient bonnes. D'où le fait que le système sera étendu aux bateaux, motos, voitures, appareils multimédias et même œuvres d'art.

16.5 Projets en Belgique

Actuellement, il n'y a pas encore de projets en Belgique qui utilisent Invex Track.

Sources

Grinta. (2012). *Track & Trace tegen diefstal*. Consulté le 20 février 2012, sur http://www.grinta.be/nl/productnieuws/N3928-track-amp-trace-tegen-diefstal

Invex. (2012). *Invex Track dringt fietsdiefstallen terug*. Consulté le 20 février 2012, sur http://www.invextrack.com/index.php

Wannes, V. (2012, 26 januari). Chip spoort gestolen fietsen op. *Het Laatste Nieuws*, p.18.

17. Spylamp

17.1 Quoi ?

Chaque année, presque 40.000 vélos sont volés dans notre pays d'après les chiffres de la police. Grâce à Spylamp, les chances sont grandes de retrouver rapidement le vélo volé.

Spylamp a été conçu par la firme britannique 'Integrated Trackers' et a vu le jour au Royaume Uni. De prime abord, la spylamp ressemble à un feu arrière pour vélo ordinaire. Le feu arrière comporte un module de traçage GPS avec carte sim et un détecteur de mouvement. En cas de vol de votre vélo, vous êtes averti par sms.

17.2 Fonctionnement du système

1. Maintenir pressé le bouton d'allumage et d'extinction de l'éclairage pendant 3 secondes.
2. Dès que la Spylamp détecte un mouvement, l'appareil envoie immédiatement au propriétaire un sms avec un avertissement.
3. Dès que le vélo est volé, le module de traçage GPS est actionné. Le système envoie automatiquement et régulièrement les coordonnées du vélo au service web 'WhereIsIt. C'est une application Google Maps qui permet de voir exactement quel trajet le vélo a emprunté et encore plus important, où se trouve le vélo en ce moment.
4. En fournissant immédiatement ces coordonnées à la police, on peut ainsi rapidement retrouver son vélo volé.

17.3 Avantages

- Un vélo volé peut être retrouvé à l'aide de ce système et cela se passe de manière simple.
- Le système sécurisé pour la fixation de la spylamp minimalise les risques de vols.
- L'appareil est alimenté par une pile rechargeable qui doit être rechargée en moyenne une fois par an.

17.4 Inconvénients

- L'appareil est peu détectable, car la lampe fonctionne et ressemble à un feu arrière classique d'un vélo.
- Le prix : la spylamp coûte actuellement environ 147 euros. De plus, on a besoin d'une carte sim avec suffisamment de crédit pour envoyer les sms nécessaires avec signalements de mouvements et coordonnées géographiques.
- Le système peut uniquement être appliqué sur les vélos.

17.5 Projets en Belgique

Actuellement, nous ne savons pas clairement combien de personnes utilisent ce système. En outre, il n'existe pas encore de projets en Belgique concernant la Spylamp.

17.6 Entreprise Integrated Trackers

Cette entreprise britannique développe l'appareil GPS-tracking tant pour les motos que pour les vélos.

Coordonnées :

Unit 6, Hill View Studios

160 Eltham Hill, Eltham

S E9 5EA

United Kingdom

E-mail: info@integratedtrackers.com

Sources

Cuignet, F. (2011). *Tracez votre vélo volé avec Spylamp*. Consulté le 14 mars 2012, sur http://www.gracq.be/NEWS-2011-06/Spylamp

Integrated Trackers. (z.d.) *Integrated Tracker, GPS tracking devices for motorcycles and bicycles*. Consulté le 14 mars 2012, sur http://www.integratedtrackers.com/GPSTrack/Company.jsp

Van Der Ven, M. (2011). *Zo vind je die gestolen fiets eenvoudig weer terug*. Consulté le 14 mars 2012, sur http://blogs.tijd.be/tzine/2011/04/zo-vind-je-die-gestolen-fiets-eenvoudig-weer-terug.html#ixzzloyxX9Qnz

18. Numéro IMEI

18.1 Quoi ?

International Mobile Equipment Identity, est le numéro IMEI d'un gsm. Il s'agit d'un numéro composé de 15 chiffres qui identifie un gsm. C'est un numéro unique qui est comparable à un numéro de série, Un numéro IMEI est toujours unique, quelque soit le fabricant.[5] Ce numéro peut être utilisé pour bloquer l'appareil en cas de perte ou de vol.

De prime abord, on ne sait pas faire grand-chose avec ce numéro. Pourtant, un numéro IMEI est important car il permet de reconnaître un appareil. Etant donné qu'un téléphone mobile est un objet prisé et intéressant, il est donc conseillé de noter quelque part le numéro IMEI de façon à le communiquer à la police lors de la déclaration d'un vol et l'utiliser pour faire bloquer l'appareil par l'opérateur télécom.

18.2 Comment peut-on consulter ce numéro ?

On peut généralement retrouver le numéro IMEI à trois endroits différents :

1) Le numéro est consultable sur le téléphone mobile en tapant *#06# Ensuite, le numéro apparait à l'écran.
2) Sur le côté de la boîte originale, un autocollant blanc apparait avec un code barre. Dans ce code barre apparaît le numéro de série.
3) Sous la batterie de l'appareil, se trouve un autocollant blanc avec un code barre. Dans ce code barre, se trouve le numéro IMEI.

18.3 Avantages

- Quand le gsm volé réapparait, la police sait qui est le propriétaire légitime à condition que le numéro ait été signalé lors de la déclaration du vol et repris dans le procès-verbal..
- C'est une bonne forme de sécurisation étant donné qu'outre le numéro de GSM, le téléphone envoie toujours un numéro IMEI. Ainsi, un fournisseur pourra voir avec quel téléphone on appelle. Ce fournisseur est en effet en mesure d'envoyer un sms tant au numéro de gsm qu'au numéro IMEI. Dans cette optique, il est important de savoir que le numéro IMEI ne change pas quand on place une autre carte SIM dans l'appareil.
- C'est gratuit.
- Sur la base du numéro IMEI, un gsm peut être bloqué, de sorte qu'il ne soit plus utilisable par un voleur.

18.4 Inconvénients

- Il existe des possibilités sur le marché pour changer le numéro IMEI en un autre numéro.
- Les numéros IMEI s'appliquent uniquement aux appareils qui disposent de la possibilité de téléphoner de manière mobile.

[5] Plus d'info : http://fr.wikipedia.org/wiki/International_Mobile_Equipment_Identity

18.5 Projets en Belgique

Toutes les zones de police et les opérateurs télécoms conseillent de conserver le numéro IMEI du gsm.

Sources

GSM helpdesk. (2012). *IMEI nummer*. Consulté le 16 février 2012, sur http://www.gsmhelpdesk.nl/helpdesk/helpdesk.php?id=22

Wikipedia. (2012). *International Mobile Equipment Identity*. Consulté le 20 février 2012, sur http://nl.wikipedia.org/wiki/International_Mobile_Equipment_Identity

19. La plaquette de clés

19.1 Quoi ?

La plaquette de clés permet de marquer les trousseaux de clés. C'est une petite plaquette en plastique qui peut être accrochée à une clé. Sur la plaquette de clés, se trouvent un numéro de suivi unique et un renvoi à la zone de police. Grâce à ce numéro de suivi unique, la police est en mesure de restituer le trousseau de clés trouvé au propriétaire ou à l'utilisateur légitime. Ceci grâce au fait que la police locale enregistre, au moment de fournir la plaquette, quelques données importantes concernant le propriétaire ou l'utilisateur.

19.2 Comment l'obtenir ?

Les plaquettes de clés sont distribuées aux habitants qui habitent, travaillent et/ou vont à l'école au sein de la zone de police. De plus, un formulaire de demande qui est disponible via le guichet électronique ou le commissariat de la zone de police peut être rempli. Pour cela, l'objectif est qu'une série de données personnelles y soient notées avant que la plaquette de clés soit envoyée. Les données sont conservées dans une banque de données qui est mise à jour et gérée par le service de prévention de la zone de police.

19.3 Avantages

- Les plaquettes de clés sont gratuites
- Les données (nom, adresse, …) du propriétaire des clés ne sont pas accessibles au public.
- A l'aide d'un numéro unique sur la plaquette de clés, la police peut restituer les clés trouvées au propriétaire légitime.
- Les plaquettes de clés sont compactes, faciles à utiliser et résistantes.

19.4 Inconvénient

- Seule la zone qui fournit la plaquette de clés peut rechercher à qui appartiennent celles-ci. La personne qui trouve les clés doit donc prendre contact avec cette zone.
- L'initiative se limite aux clés.
- La plaquette de clés peut uniquement être demandée par des personnes qui sont reliées d'une manière ou d'une autre à la zone de police.

19.5 Projets en Belgique

La plaquette de clés est notamment disponible auprès de la zone de police Druivenstreek et la zone de police Vlas. La zone de police Vlas a déjà commencé en avril 1997 à marquer et à enregistrer les trousseaux de clés. On remarque une évolution positive : au total plus de 20 0000 trousseaux de clés ont été dotés d'une plaquette de clés.

Le tableau ci-joint indique le nombre de plaquettes de clés distribuées au cours des 5 dernières années aux habitants de la zone de police Vlas. Nous pouvons en déduire que le nombre de personnes qui font marquer leurs trousseaux de clés à l'aide d'une plaquette augmente, ce qui représente un résultat favorable.

Année	Nombre de plaquettes de clés fournies
2006	1391
2007	1327
2008	1795
2009	2142
2010	2832

Sources

Police locale Druivenstreek. (2012). *Sleutelplaatjes*. Consulté le 16 février 2012, sur http://www.lokalepolitie.be/5402/diensten/56/2261-fietsgraveeracties-2011.html

Zone de police Vlas. (2011). *Sleutelplaatje bezorgt verloren sleutelbos terug aan eigenaar*. Consulté le 16 février 2012, sur http://www.pzvlas.be/index.php?id=173&tx_ttnews%5Btt_news%5D=2264&cHash=02b398098b7a578aede390dbe88b95a2

20. Application Stop Heling

20.1 Quoi ?

Stop Heling
Helps reducing the trading of stolen goods by making it easy to check serial numbers.
For both iPhone and Android

L'application Stop Heling (app), provenant des Pays-Bas, contrôle au moyen du numéro de série si le produit est volé ou pas. L'application vérifie si le produit est enregistré comme volé dans la banque de données de la police néerlandaise. A cet égard, l'application peut scanner automatiquement des caractéristiques et une grande partie des numéros de série.

Elle offre également la possibilité d'enregistrer ses objets de valeur en ce compris le numéro de série. Ainsi, le propriétaire peut de manière préventive établir une liste d'objets de valeur. Ensuite, il pourra signaler à l'aide d'un code barre, du numéro de série ou d'une autre caractéristique et éventuellement d'une photo que cet objet est le sien.

Cette application est disponible pour appareils iPhone, Android et BlackBerry. Le téléchargement est gratuit et fonctionne dans tous les Pays-Bas.

20.2 Historique

La police d'Utrecht a eu l'idée, il y a quelques années, de s'attaquer au phénomène de recel via des applications en ligne. Le premier projet était le site web www.stopheling.nl, lancé en mars 2011. Sur ce site web, tout le monde peut contrôler si le produit est enregistré comme volé par la police. Les objectifs sont de rechercher les biens volés et de sensibiliser les citoyens au phénomène de recel.

Ensuite, une première version mobile du site web a été conçue. Il semblait toutefois intéressant d'utiliser les possibilités des smartphones. D'où le lancement de l'app Heling app le 3 janvier 2012 par la police Noord- en Oost-Gelderland.

20.3 Fonctionnement du système

L'application scanne le code barre, la caractéristique ou le numéro de série d'un produit à l'aide de la caméra du gsm. Les codes peuvent également être insérés manuellement. Le contrôle dans la banque de données dure quelques secondes. Dans cette optique, l'app vérifie si le produit est enregistré comme volé auprès de la police néerlandaise.

20.4 Avantages

- L'app offre la possibilité de donner un signalement si on trouve un produit qui est enregistré comme volé.
- L'app offre la possibilité d'enregistrer vos affaires personnelles à l'aide des numéros de série et de photos.
- L'application est gratuite.

20.5 Inconvénients

- En cas de vols de grands stocks, tous les numéros de série ne sont jamais insérés, alors que ces biens surgissent souvent dans le commerce en ligne. Ces données sont pourtant connues dans le système administratif du propriétaire. Avec une simple mise en ligne et un

téléchargement, ces données pourraient être connues dans le système policier mais jusqu'à présent, cela n'a pas réussi.
- Ce système est uniquement accessible pour les personnes qui disposent d'une connexion internet. L'app est uniquement utilisable par les personnes qui disposent d'un smartphone qui tourne autour d'un des trois systèmes d'exploitation (Android, iPhone, BlackBerry).

20.6 Projets en Belgique

L'application Stop Heling provient d'un site web néerlandais (www.stopheling.nl). Ce qui explique que la Belgique n'a pas utilisé cette application jusqu'à ce jour. Toutefois, il existe en ligne de nombreuses applications pour smartphones pour aider les citoyens à retrouver leur smartphone volé ou échanger les données concernant leur appareil volé.

Sources

Apple. (2011). *Stop Heling van Politie Noord en Oost Gelderland*. Consulté le 16 mars 2012, sur http://itunes.apple.com/us/app/stop-heling/id490402079?mt=8

Breij, B. (2012). *Stop Heling: iPhone- app laat je zien of een product gestolen is*. Consulté le 16 mars 2012, sur http://www.iphoneclub.nl/160256/stop-heling-iphone-app-laat-je-zien-of-een-product-gestolen-is/

De Heer, K. (2012). *Stopheling app gelanceerd*. Consulté le 16 mars 2012, sur http://criminaliteitswijzer.ning.com/profiles/blogs/stopheling-app-gelanceerd

Geraets, J. (2012). *Nieuwe politie app 'Stop Heling'*. Consulté le 16 mars 2012, sur http://criminaliteitswijzer.ning.com/profiles/blog/show?id=2356335%3ABlogPost%3A85175&commentId=2356335%3AComment%3A85770&xg_source=activity

21. L'éventail de bijoux

21.1 Quoi ?

Chaque année, 10 000 ménages de la province d'Anvers sont confrontés à un cambriolage résidentiel. Lors de ces cambriolages, ce sont principalement des bijoux qui sont dérobés. Ils ont surtout une valeur sentimentale.

C'est pourquoi la province d'Anvers a lancé, avec la collaboration des zones de police d'Anvers et de Neteland un carnet d'échantillons multicolore et pratique (tant pour la police que pour les victimes d'un cambriolage) : l'éventail de bijoux. Le but est de retrouver facilement les objets volés. Ce système fait partie de la politique de sécurité.

C'est un dépliant documentaire sous la forme d'un éventail qui montre au recto à chaque fois un bijou. A l'arrière, il y a une description des bijoux. Cette information doit permettre d'aider la victime à décrire les bijoux volés dans le procès-verbal.

Les propriétaires des bijoux peuvent également photographier les pierres précieuses et les ajouter à l'éventail de bijoux. Avec les photos prises par les propriétaires, il est naturellement plus simple de décrire les bijoux volés.

La diffusion des exemplaires se fait en collaboration avec l'école de police et le Campus Vesta à Anvers. L'éventail de bijoux est distribué gratuitement à tous les services de police qui sont chargés des interventions. Ainsi, la police peut décrire les bijoux volés de la même manière en cas de cambriolage.

Le projet a été présenté lors du Congrès international de la police et a été accueilli positivement.

21.2 Avantages

- La province d'Anvers met l'éventail de bijoux gratuitement à disposition.
- L'éventail de bijoux accroît les chances d'identifier les bijoux volés et les gens qui les portent.
- Grâce à l'éventail de bijoux, la police peut beaucoup mieux décrire les bijoux dans le procès-verbal.
- En cas de découverte des objets volés, il est plus facile de retrouver le propriétaire légitime.
- L'éventail de bijoux aide les gens dans leur tentative de récupérer leurs objets de valeur volés.

21.3 Inconvénients

A l'heure actuelle, on ne connait pas d'inconvénients liés à cet instrument.

21.4 Projets en Belgique

La province d'Anvers a lancé l'éventail de bijoux en collaboration avec les zones de police Anvers et Neteland. Entre-temps, les provinces de Flandre occidentale et du Brabant flamand ont également repris l'initiative.

Sources

De Nijn, B. (2010). *Provincie Antwerpen neemt woninginbraken in het vizier*. Consulté le 7 mars 2012, sur http://www.bartdenijn.be/index.php?categoryid=20&p2_articleid=52

Provincieraad Antwerpen. (2009). *Provincieraad Antwerpen verslag van de deputatie*. Rapport (PDF-document). Consulté le 7 mars 2012, sur http://www.provant.be/binaries/12_2_tcm7-94735.pdf

Redactie Nieuws.be. (2010). *Politie Neteland: ketenaanpak inbraken en juwelenwijzer*. Consulté le 7 mars 2012, sur http://www.nnieuws.be/nieuws/7950/politie-neteland-ketenaanpak-inbraken-en-juwelenwijzer/

Van Den Elsken, S. (2010, 25 juni). Juwelier helpt politie. *Gazet van Antwerpen*, z.p.

22. Conclusion

Dans ce rapport, nous avons rassemblé pour vous une série de méthodes pour doter les objets de valeur des citoyens d'un marquage et/ou les enregistrer. Comme nous l'avons dit, cet aperçu n'est pas exhaustif. Nous vous avons d'abord expliqué quelle est la différence entre le marquage et l'enregistrement des objets et pourquoi il est important de le faire. Les deux méthodes ont pour objectif de faciliter l'identificaiton des objets de façon à restituer les objets retrouvés à leur propriétaire légitime. Ensuite, vous avez pu apprendre pour chaque méthode ce qu'elle implique précisément et quels sont les avantages et inconvénients. Sur la base de ces informations et de vos propres expériences, vous pouvez vous forger une idée de ce qui convient le plus dans quel cas et informer ainsi le citoyen de manière adaptée. A cet égard, vous ne devez pas attendre une question du citoyen, mais vous pouvez vous-mêmes tenter de le convaincre activement à enregistrer et marquer ses biens, à l'occasion d'une visite à domicile pour un conseil en prévention vol.

Bien que le marquage et l'enregistrement aient incontestablement de nombreux avantages, nous souhaitons toutefois remarquer que leurs possibilités ne sont pas illimitées. Il n'est en effet pas exclu qu'un voleur applique lui-même une des techniques. Ainsi, il peut doter d'un marquage personnel les objets volés qui ne sont pas encore marqués ou enregistrés. Des indications supplémentaires ou le marquage sont donc essentielles. Vous pouvez ainsi demander une preuve d'achat. Un élément pratique à cet égard est quand le vendeur a noté un numéro de série ou une autre caractéristique sur la facture.

De plus, il importe peu pour un voleur, dans le cadre des vols d'usage, qu'un objet soit ou non marqué ou enregistré car son objectif n'est généralement pas de revendre l'objet.

Par ailleurs, nous faisons également une remarque concernant l'achat de bonne foi. Dans ce cas, la victime d'un vol ne peut récupérer que sous certaines conditions l'objet volé qui a été retrouvé. Cela a pour conséquence que la victime du vol ne peut pas toujours récupérer son objet, même si celui-ci a été retrouvé .

De nombreux systèmes utilisent une banque de données. Cela implique qu'il faille faire preuve de prudence avec les données contenues dans celle-ci et qu'il faut veiller au respect de la vie privée de l'intéressé.

Enfin, nous pouvons nous interroger sur la faisabilité pratique pour la police de consulter toutes les banques de données pour un objet retrouvé, étant donné que cette consultation prend du temps. Tout comme la recherche de marquage à l'aide d'une lampe UV ou l'utilisaton d'autres méthodes pour découvrir celui-ci.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que le marquage et l'enregistrement ont certainement leur plus-value s'ils sont appliqués de manière claire et correcte et si on recherche activement le marquage et l'identification qui y est associée. Plus une certaine technique est connue et appliquée, plus elle agira de manière efficace. Néanmoins, nous ne pouvons pas être aveugles face aux limites de ces méthodes et nous devons utiliser, avec le réalisme nécessaire, l'information que nous obtenons à l'aide de l'enregistrement et du marquage.

Si vous avez connaissance de bonnes pratiques ou de nouvelles possibilités qui peuvent être intéressantes pour les conseillers en prévention vol, pourriez-vous les communiquer à : sliv@ibz.fgov.be.